

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

CO-DEC

Solutions informatiques

www.co-dec.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Un peu de fiction dans la FAC

Depuis qu'il sait tenir un crayon, Thomas Loosli écrit des histoires, des poèmes, des nouvelles, des scénarios, des pièces radiophoniques, du théâtre, des commentaires, des dissertations, des réflexions, des interrogations, beaucoup de digressions, des choses inclassables, des slogans de pub, des articles de presse, des présentations d'artistes, des traductions, des textes pour nourrir son prompteur devant les caméras de *TeleBilingue*, des coups de gueule, des coups de cœur, des coups de blues et des chansons.

Bref, il aime écrire! Et il aime partager ses textes. Raison pour laquelle il nous fait la gentillesse de mettre quelques-unes de ses nouvelles à la disposition des lectrices et des lecteurs de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, qui auront sans doute le temps et peut-être l'envie d'un peu de lecture pendant cette période de semi-confinement.

Voici donc le premier de ses textes.

Bonne lecture!



Thomas Loosli chez Chaplin

Au Café de la Gare

Il s'installe à la troisième table sur la droite, celle qui donne sur la fenêtre à petits carreaux, sa table.

Avant de regarder si c'est bien Laura qui est au service – il en est sûr, puisque nous sommes mardi, mais il garde le frisson de son premier regard sur elle pour plus tard – il sort son carnet à spirales, son crayon parfaitement taillé à un bout et horriblement gangréné à l'autre bout et il écrit:

A quoi bon écrire? Pourquoi? Pour qui? Y a-t-il encore quelqu'un qui lit? Qui arrive encore à lire plus de signes que les cent quarante qu'autorise un tweet? Des mots, des mots, des mots... mais surtout des chiffres, omnipotents, c'est le résultat qui compte, mon gars,

tu gagnes combien en écrivant tes conneries, et des images, hypertrophiées, surpixelisées, photoshopées, poing dans la gueule, sodomie permanente des consciences sur papier – plus tellement! – sur écrans, surtout plats, HD, portables, inséparables, branchés jour et nuit, des images qui défilent dans leurs robes de putes taillées à la hâte par des couturiers de la com qui se piquent de piquer les idées quelques bits avant leurs concurrents et de les balancer les premiers dans la broyeuse virtuelle qui en fera de la chair à tendance et les noiera dans la masse avant même que le seuil du million de clics n'ait été atteint, du chiffre, mon gars, il faut produire du chiffre, quoi, tes petites

histoires ne sont même pas en ligne, t'es pas un écrivain, toi, t'es un néandertalien!

– Bonjour, vous désirez?

Il crise ses phalanges sur son pauvre crayon mutilé en pensant: vous, vous, vous, Laura! Mais sa bouche, machinale, articule comme tous les mardis vers dix heures cinquante: un espresso et un verre d'eau, s'il vous plaît, mademoiselle!

– Je vous apporte ça tout de suite.

Laura, son sourire racoleur, l'arrogance de ses seins, la promesse de ses hanches. Laura, naturellement parfaite,

sans retouche, même pas connectée (oh, ces trucs-là, je n'y comprends rien et ça ne m'intéresse pas plus que ça, je préfère discuter avec les gens en vrai, lui avait-elle confié un mardi en lui rendant sa monnaie), une source jaillissante d'amour qui devait éteindre la soif des centaines d'hommes qui transitaient par le Café de la Gare, Laura, sa joie du mardi, son espérance, le feu secret qui couve sous les liasses de feuilles humides couvertes de ses doutes et de ses frustrations, Laura, Laura, Laura comment d'ailleurs? Laura, sa muse peut-être...

Retrouvez la suite de l'aventure à la page 13

SOMMAIRE

Deux nouveaux visages ... au Conseil municipal d'Orvin	3
Dicastères et statistiques Tout roule dans la commune de Romont	3
Après un nouvel accident à Péry Autorités inquiètes pour la sécurité des piétons	5
Corgémont en mal d'images L'archiviste communal lance un appel	5
Stationnement en question ... autour du collège de Sonceboz	7
Candidats connus à Courtelary Quatre personnes pour trois postes vacants	8
On ne veut plus voir cela! Le crottin des chevaux doit être ramassé	8
Bus menant au Chasseral en danger ... par la perte de passagers en 2020	9
Uniquement sur rendez-vous Villeret ferme les portes de son administration	9
Des changements en cascade Ça bouge au Conseil municipal de Saint-Imier	10
Belles perspectives en vue ... pour la Bourgeoisie de Saint-Imier	11
Collaboration entre deux artistes Fresque de Soy dans un restaurant de Renan	11
Très peu de variations en 2020 ... au registre des habitants de Tramelan	13

Réclame

du 18 au
29 janvier
cec.clientis.ch



Quinzaine de l'épargne

avec CLEO, notre nouvelle mascotte
Viens vider ta tirelire! Un cadeau t'attend!

Courtelary – Saint-Imier – Sonceboz-Sombeval – Tramelan – La Chaux-de-Fonds

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Taille professionnelle de vos arbres fruitiers:
Tél. 078 629 08 22

*** Chez Suzanne ***
Suzanne Ledermann
Grand-Rue 25, 2606 Corgémont
Journaux – Tabacs – Jeux
Petite alimentation – Dimanche pain
Dès le 24 janvier dimanche matin ouvert

RENVERSANT
CORONA-FERMETURE !

Bijouterie Pelletier
Tramelan

Nous sommes toujours à ton service !
Pour les réparations et les livraisons :
032 487 55 66

pour tes commandes nous te proposons :
notre vitrine interactive *
ou dans mon quartier.ch *
ou 032 487 55 66 *

Richner sa
Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber
Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

Immobilier

À LOUER SONVILIER
Maison de 6 1/2 pces
env. 176 m², une cuisine agencée, un bureau, un wc, un salon salle à manger avec terrasse et jardin, quatre chambres, une salle de bains avec une douche, une baignoire et un wc, une cave, une buanderie, un grenier et un garage.
Loyer 1650 fr.
079 793 57 49

CHERCHE À ACHETER
Petit chalet
Jura bernois ou Plateau de Diesse
Tél. 079 519 00 41

À LOUER SONCEBOZ
Rue du Collège 29
Appartement attique 4 pièces
ouest, 2^e étage, balcon, cave, galetas.
Loyer 910 fr. + acpte charges 150 fr. Garage 80 fr.
Libre dès le 1^{er} avril 2021

À LOUER TAVANNES
Rue de l'Envers 24
Appart. de 3 1/2 pièces
au 1^{er} étage, balcon, lave-linge et sèche-linge dans l'appartement. Cave et galetas. Coin extérieur. Proche gare et commerces.
Loyer 880 fr. + acpte charges 150 fr. Garage 80 fr.
Libre dès le 1^{er} mars 2021
Renseignements 079 250 39 04

Rue du Collège 29
Local de 136 m² (8x17)
plain-pied, facile d'accès, entrée indépendante.
Loyer 1000 fr. charges comprises, en l'état
Entrée à convenir.
Renseignements 079 250 39 04

À LOUER CORTÉBERT
rue des Vernayes 13
Appart. 3 1/2 pièces
1^{er} étage, cave, galetas, balcon, jardin, terrasse.
Loyer 1300 fr. charges comprises.
Tél. 079 777 37 56

À LOUER CORGÉMONT
Au centre du village
Loft 4 1/2 pièces 135m²
Etat neuf
Salon de 45 m² avec cheminée, 3 chambres, cuisine habitable, 2 salles d'eau, ascenseur, balcon.
Loyer 1380 fr. charges comprises. Possibilité parking privé couvert 100 fr.
Libre de suite /rens. et visites 079 352 61 25

ICI
votre annonce aurait été lue
3 col x 50 mm = 145 francs + TVA

LA ROSERAIE

La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:
des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.
Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.
LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national 0842 80 40 20

AIDE ET SOINS A DOMICILE
Pour vous – chez vous

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78
Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53
Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33
ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

PRO SENECTUTE & canal alpha
PLUS FORTS ENSEMBLE Vous présentent...

Ça Bouge à la Maison

Ça bouge à la maison
Du lundi au samedi,
Pro Senectute et Canal Alpha vous proposent de **bouger depuis votre salon!**
10h00: Gym douce (45 min)
Sur Canal Alpha

Nous imprimons pour vous...

flyers **affiches**

publipostage

brochures

publicités

enveloppes

matériel de vote

livrets de fête

en-têtes de lettre

blocs notes personnalisés

journal d'entreprise

faire-part

cartes de visite

boîtes pliantes

formulaires facture

imprimerie
bechtel sa

Nos réalisations répondront à vos attentes

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

ORVIN

Les urnes ont rendu leur verdict



Les nouveaux élus au Conseil municipal d'Orvin, Arthur Balz (à gauche) et Julien Tièche

Dimanche 17 janvier, quatre objets faisaient partie des votations municipales par les urnes ainsi que l'élection de deux nouveaux conseillers. Avec 876 ayants droit, ce ne sont pas moins de 334 bulletins valables qui ont été déposés. Dans les degrés d'importance, le budget 2021 avec un excédent de charges de minus 396965 fr. a été accepté par 314 voix et 14 voix contre, il en est de même de

la quotité d'impôt inchangée. En ce qui concerne les deux autres objets, un crédit d'engagement pour le remplacement d'un véhicule polyvalent de la voirie passait la rampe avec 294 voix et 34 voix contre, de même que la modification du règlement des déchets avec 291 voix. Concernant le renouvellement du contrat liant la commune d'Orvin, membre depuis 2006, au Parc Chasseral en vue

de la nouvelle Charte 2022 à 2031, c'est par 272 voix pour et 52 voix contre que les citoyens ont renouvelé leur confiance à cette association, une très bonne perspective pour les Prés d'Orvin.

Ce dimanche de votation par les urnes était également marqué par la nomination de deux conseillers municipaux. Trois citoyens avaient déposé une liste dans les délais: Kristel Fankhau-

ser en compagnie de Julien Tièche faisant son retour dans la commune et Arthur Balz, nouveau citoyen. C'est avec 243 voix qu'Arthur Balz fait son entrée au Conseil municipal, suivi par Julien Tièche qui en a obtenu 219. Non élue, Kristel Fankhau-ser avec 173 voix. A relever la participation de 37,67 %, un très bon résultat au dire de Patrik Devaux qui étrennait sa toute fraîche fonction de maire. |jcl

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Le Conseil municipal remercie

Pour la première fois de son histoire, Orvin a dû organiser des élections et votations municipales par les urnes, Covid oblige. Le Conseil Municipal se félicite de la bonne tenue de ces élections et votations, et de la belle participation de plus de 38 %, avec 334 électrices et électeurs. Bravo à l'Administration communale sous la houlette du secrétaire Daniel Racine pour la parfaite organisation.

C'est avec une grande satisfaction que le Conseil Municipal a pris acte que tous les objets soumis au vote ont été soutenus à une très large majorité, allant de 83,9 % à 95,7 % d'avis favorables. Le budget ainsi validé, le règlement des déchets et l'achat du véhicule de la voirie appuyés, permettront d'aller rapidement de l'avant. Mais la décision la plus attendue était le renouvellement du partenariat avec le Parc régional Chasseral, ici aussi la population a validé la politique de la Commune.

Finalement, le Conseil Municipal se réjouit d'avoir eu trois jeunes candidats de valeur qui se sont présentés devant l'électorat pour occuper les deux sièges vacants au Conseil; il félicite sincèrement Arthur Balz et Julien Tièche de leur élection, leur souhaite la bienvenue ainsi que beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de leur mandat. Un grand merci aussi à Kristel Fankhauser, candidate non élue et qui n'a pas démérité, pour sa mise à disposition.

Répartition des dicastères

Lors de sa première séance de l'année et avec la présence des nouveaux élus, le Conseil Municipal a réparti les dicastères pour cette fin de légis-

lature de la manière suivante: Patrik Devaux: Mairie / Administration; Sylvain Grosjean: Constructions / Bâtiments municipaux; Gautier Boder: Ecoles / Sécurité publique; Stéphane Beney: Eaux; Stéphan Chopard: Finances / Affaires sociales / Aînés; Arthur Balz: Urbanisme / Tourisme / Culture et Loisirs; Julien Tièche: Voirie / Agriculture / Déchets.

Vice-maire

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a nommé à l'unanimité Sylvain Grosjean comme vice-maire pour cette année. Nous le remercions d'ores et déjà d'avoir accepté cette fonction. | cm

Statistique de la population

Etat au 31 décembre 2020

Nombre d'habitants fin 2019: 1205 habitants, fin 2020: 1201 habitants (évolution: -4 habitants), 102 arrivées, 100 départs, 9 naissances, 15 décès, 625 habitants de sexe masculin, 576 habitants de sexe féminin, 1067 suisses, 134 étrangers.

Habitants par tranche d'âge

127 habitants âgés de 0 à 10 ans, 118 habitants âgés de 11 à 20 ans, 117 habitants âgés de 21 à 30 ans, 146 habitants âgés de 31 à 40 ans, 146 habitants âgés de 41 à 50 ans, 200 habitants âgés de 51 à 60 ans, 159 habitants âgés de 61 à 70 ans, 115 habitants âgés de 71 à 80 ans, 62 habitants âgés de 81 à 90 ans, 11 habitants âgés de 91 ans et +. | cm

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



Statistique de la population

En 2020, la population de Romont a enregistré une diminution de 1 personne.

Le recensement effectué le 31 décembre 2020, relève que 203 personnes, dont 174 suisses et 29 étrangers (25 permis C et 4 permis B) sont domiciliées dans la commune. Les étrangers proviennent de 10 nations différentes.

En 2020, le contrôle des habitants a enregistré 1 naissance, 4 décès, 11 arrivées et 9 départs.

A ce jour, la commune compte 104 femmes (51,2 %) et 99 hommes (48,8 %); au chapitre de la confession, on relève 80 personnes protestantes (39,4 %), 40 catholiques (19,7 %) et 83 personnes sans confession ou hors religion reconnue (40,9 %).

Selon l'état civil, il y avait au 31 décembre, 67 célibataires (33 %), 102 personnes mariées ou en partenariat enregistré (50,3 %), 12 personnes veuves (5,9 %) et 22 personnes divorcées (10,8 %).

A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter 2 Suisses en séjour hebdomadaire.

Pyramide des âges

16 habitants âgés de 0 à 9 ans, 9 habitants âgés de 10 à 19 ans, 12 habitants âgés de 20 à 29 ans, 23 habitants âgés de 30 à 39 ans, 31 habitants âgés de 40 à 49 ans, 45 habitants âgés de 50 à 59 ans, 32 habitants âgés de 60 à 69 ans, 18 habitants âgés de 70 à 79 ans, 17 habitants âgés de 80 à 90 ans. | cm

Répartition des dicastères

Yvan Kohler, mairie (remplaçant Roger Benoit): administration générale, finances, règlements, police locale, service de l'alimentation en eau, relations publiques, collaborations intercommunales.

Michel Cléménçon, dicastère de la formation et de la sécurité publique (remplaçant Jean Marc Challandes): écoles, bâtiment scolaire, service soins à domicile, sapeurs-pompiers.

Roger Benoit, dicastère de l'urbanisme et des services techniques (remplaçant Jean-Luc Schenk): police des constructions, service des eaux usées,

agriculture, éclairage et travaux publics.

Jean Marc Challandes, dicastère du social et de la culture (remplaçant Michel Cléménçon): protection civile, sport, culture et loisirs, jeunesse et 3^e âge.

Jean-Luc Schenk, dicastère de l'environnement et de la voirie (remplaçant Yvan Kohler): déchets, protection de la nature, entretien des routes et service hivernal.

Vous trouverez cette liste ainsi que d'autres informations concernant l'administration communale sous www.romont-jb.ch/administration/ | cm

Conseiller en énergie à votre service

Les communes du Jura bernois et le canton de Berne subventionnent un conseil en matière d'énergie destiné aux habitants, entreprises et communes de notre région. Les conseils en matière d'économie d'énergie sont précieux afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés par la Confédération. Ainsi, Jean-Luc Juvet, conseiller en énergie dans le Jura bernois, répond à vos questions lors d'un premier entretien téléphonique indépendant et gratuit sur des thèmes variés tels que chauffage, rénovation des façades, photovoltaïque, isolation thermique, éclairage, etc. Informations sous www.romont-jb.ch/economies-denergie/ | cm

Vol au-dessus de Romont

Les BKW ont mandaté une entreprise spécialisée pour survoler la ligne haute tension de Pieterlen à Bassecourt pour faire le point. Ce vol étant dépendant de la météo, il devrait avoir lieu entre le 20 janvier et le 26 février. | cm

Nouveau partenaire postal à Pieterlen

La succursale *Volg* de Pieterlen propose, à partir du 22 janvier, des services postaux. En outre, le bureau de poste de Lengnau sera maintenu selon les horaires usuels. | cm

ORVIN

Trois communautés pour célébrer l'Évangile



La célébration œcuménique de dimanche dernier a tenu toutes ses promesses. C'est au nombre d'une bonne trentaine de paroissiens masqués que les trois églises ont célébré cette réunion œcuménique du début 2021 en l'Eglise réformée d'Orvin.

La célébration de cette année était dictée par La Communauté des sœurs à Grandchamp-Areuse dans le canton de Neuchâtel. Communauté monastique des femmes de différents pays et de différentes Eglises, les sœurs suivent la règle de Taizé, dont la vocation d'unité et de réconciliation. Leur maison est ouverte toute l'année.

La célébration du dimanche 17 janvier avait comme fil rouge

l'évangile 15 de Saint-Jean, avec le thème *Demeurez dans mon amour et vous porterez du fruit en abondance*.

La paroisse réformée de Rondchâtel, en collaboration avec l'église en mouvement MVMNT d'Orvin et l'Unité pastorale catholique de Bienne-La Neuveville (voir photo) se sont associées pour faire vivre à leurs paroissiens cette matinée œcuménique.

Tour à tour, les célébrants et lectrices ont développé le thème de cette année 2021 entrecoupé de musique, les chants étant encore sous restriction de l'OFSP. Rendez-vous est déjà donné pour l'édition 2022.

|jcl

SAUGE AVIS OFFICIELS



Un grand bravo !

Le conseil municipal et l'administration municipale félicitent chaleureusement Sandrine Fruttschi qui vient de terminer avec succès le module *contrôle des habitants et autres domaines administratifs* organisé par la Formation romande des cadres communaux. Responsable du contrôle des habitants pour notre commune, elle a obtenu le certificat de spécialiste en office de la population. | cm

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Pour les funérailles: renseignements au secrétariat de Bienne, 032 329 56 01.

Prochaine messe: samedi 13 février à 10h, Chapelle de Péry-Reuchenette, dans le respect des directives de l'OFSP, 16 places et masque obligatoire.

Célébration œcuménique: dimanche 24 janvier à 10h, Eglise Sainte-Marie Bienne, dans le respect des directives (Covid-19), place pour 50 personnes masques obligatoires.

Autres célébrations: se référer à l'Angélus ou consulter le site internet (www.upbienne-laneuveville.ch) également par téléphone au secrétariat de Bienne, 032 329 56 01.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry, s'inscrire à: cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la Chapelle: toujours pas au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: toujours pas actuelle (Covid).

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Célébration œcuménique: dimanche 24 janvier à 10h à l'église catholique. Les responsables ont pris les dispositions pour que cette célébration se déroule simultanément dans les églises de Tramelan (Protestante, Armée du Salut, Eglise du Figuier et Catholique) et ainsi permettre à un maximum de fidèle d'y participer.
Messe: pas de messe en semaine.

Secrétariat: ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 23 janvier, 18h à Saint-Imier; dimanche 24 janvier, 10h à Corgémont; mardi 26 janvier, 9h à Corgémont; jeudi 28 janvier, 19h à Saint-Imier. Pour ces messes, inscription obligatoire au secrétariat, 032 941 21 39, du mardi au vendredi, le matin, catholiqueromaine@bluewin.ch

RÉFORMÉES

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Ecoute et prière: 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration: Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09, laure.devaux@referguel.ch

Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Restriction de nos activités: suite à la décision du conseil exécutif du vendredi 23 octobre, notre paroisse a choisi de ne pas proposer de cultes ni d'autres activités, à l'exception de l'église ouverte, des cultes, du catéchisme et des conseils de paroisse, et ce, jusqu'à nouvel avis. Mais, bien entendu, nos églises restent ouvertes pour offrir un espace de ressourcement. Nous restons volontiers à votre

disposition pour maintenir des liens en ces temps troublés.

Prochain culte: dimanche 24 janvier à 10h, au temple de Corgémont.

Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66 ch.c.brechbuehler@gmx.ch

Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch

032 489 17 08
corgecorte@referguel.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Eglise ouverte: la prochaine église ouverte aura normalement lieu le 31 janvier de 10h à 11h, nous vous le reconfirmerons dans l'édition prochaine.

Visite: envie ou besoin d'une visite ou d'un entretien téléphonique dans ces temps difficiles? C'est avec plaisir que vous pouvez contacter la pasteure.

Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch

Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Réservation de la salle de paroisse: Raymond Béguelin, 078 617 57 61, raybeg@me.com

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 24 janvier, 10h (S. Médebielle). S'annoncer auprès de la présidente.

Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente et service auto: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

PÉRY rue du Collège 12

Cultes: dimanche 24 janvier, à 10h à l'église de Péry. Officiant: Gilles Bourquin.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour les communautés et Eglises libres (Alliance évangélique).

A votre disposition: nos pasteurs sont disponibles pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter. Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Site internet: votre paroisse continue d'être présente au travers de son site www.paroisse-rondchatel.ch où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.
Fruits TerrEspoir: livraisons le 27 janvier à Péry et Vauffelin, le 28 janvier à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 11 février.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres: permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77

et Christian Borle, 078 739 58 28
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte: dimanche 24 janvier, La Ferrière, 10h (S. Médebielle). S'annoncer auprès de la présidente de La Ferrière.
Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 032 963 11 27
079 414 03 60,
serge.medebielle@referguel.ch

Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 31 janvier, église ouverte de 10h à 11h30.

Femmes protestantes: la Baratte suspend ses rencontres du vendredi matin, jusqu'à nouvel avis.

Après-midis récréatifs des aînés: les rencontres sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Respiration: le mercredi de 12h à 12h30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale: situé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7h à 17h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

Nous restons à votre service!: la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. A disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00

032 941 37 58
paroisse.st-imier@referguel.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 24 janvier, 10h, culte à Sombeval. Organiste Daniel Marquis, collecte Main Tendue.

Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch

Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 24 janvier à 10h, culte radio sur Espace 2.

Célébrations, textes et méditations: disponibles en ligne sur le site internet de nos paroisses www.referguel.ch sous la rubrique *L'Eglise à la maison*.

Eglise ouverte et recueils: prochain recueillement, mercredi 10 février de 17h15 à 18h15 à l'église: vous pouvez y venir librement et le temps que vous désirez.

Repas Fondue soutien: le repas ne pourra pas avoir lieu fin janvier comme traditionnellement, mais ce n'est que partie remise! Le conseil proposera une nouvelle date dès que les conditions sanitaires le permettront.

Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Services funèbres: permanence au 0800 225 500
www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Célébration œcuménique: dimanche 24 janvier, 10h, église, diffusion sur écran. Pasteur Ph. Kneubühler. Collecte en faveur de la Semaine de prière universelle pour l'unité. Taxi sur appel: prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 487 46 75.

Prière Taizé (sous réserve): mardi 26 janvier, 19h30, église. Renseignements: Valentin dos Santos 079 936 97 75.

Missions: le montant de la cible 2021 s'élève à 38 665 francs. Si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don sur le CCP 25-8472-6 « Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan ». Malgré la situation sanitaire, merci de garder une pensée pour les plus démunis.

Services funèbres: permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Chères paroissiennes et chers paroissiens: en raison de l'épidémie de coronavirus et des directives du Conseil fédéral, toutes nos activités sociales, culturelles et culturelles sont annulées. Toutefois, la Paroisse et la Collaboration s'organisent pour offrir du soutien logistique et moral à vous toutes et tous et surtout à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Prière de suivre nos communications dans la presse et sur le site internet.

Pour toute demande d'aide: 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle: villeret@referguel.ch

Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations: www.referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte: dimanche 24 janvier à 13h45, en allemand.

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 24 janvier à 10h, en live sur notre chaîne YouTube: église mouvement.

www.eglisevmvmt.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Pas de culte en présentiel: mais nous maintenons l'essentiel. Jusqu'à maintenant au regard de la situation sanitaire, nous avons décidé de ne pas reprendre les cultes en présentiel. Nous voulons être solidaires et responsables envers le personnel soignant et les plus fragiles parmi nous.

Célébration: dimanche 24 janvier à 10h sur Internet. Le partage sera apporté par Luc Normandin, thème: *La foi... cela marche comment?* Cette rencontre est à vivre seul, en couple, en famille ou avec des amis. Possibilité dimanche de trouver en grandes lignes le partage sur notre site.

Service d'entraide: disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière: Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25.

Règles sanitaires: pour les autres activités, merci de respecter les règles sanitaires et le nombre de participants. Infos au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 24 janvier à 9h30, avec Bertrand Mathys. Vu les prescriptions concernant le coronavirus, le culte a lieu avec 20 personnes et il sera possible de le suivre en live, le lien est donné sur le blog www.la-bethania.ch

Catéchisme groupe 1: vendredi 22 janvier à 17h.

Béthania ouverte: jeudi 28 janvier de 19h à 22h (prières).

Cellule Haut Vallon: vendredi 29 janvier à 20h.

A votre disposition: le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Bertrand Mathys, pasteur,
032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 24 janvier, 10h, prédicateur David Weber. En raison de la situation sanitaire actuelle, nous assurons les cultes en direct via une retransmission en streaming (vidéo). Pour plus d'informations, veuillez contacter l'adresse courriel ci-dessous.

David Weber, pasteur
djw.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte et message biblique: dimanche 24 janvier à 10h.
Rencontre de prière: mardi 26 janvier à 20h.

www.eepp.ch



ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Célébration œcuménique: dimanche 24 janvier à 10h à l'Eglise réformée de Tramelan.

Moment de prière et de silence: mardi 26 janvier à 13h30 à la rue des Prés.

Veillée de prière à la manière de Taizé: mardi 26 janvier à 19h30 à l'Eglise réformée de Tramelan. Les cultes en présentiel sont limités à 50 personnes.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Célébration œcuménique: dans le cadre de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, dimanche 24 janvier, uniquement en ligne. Disponible sur YouTube sur la chaîne Armée du Salut Tramelan dès 9h.

Prière 29B12: lundi 25 janvier, dès 19h30, nous prions pour vous.

Prière: mardi 26 janvier, 9h.

Pascal Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN Grand-Rue 116 entrée: face à Albert Gobat 15

Conseil Pastoral: Hugues Jobin, 032 487 60 38
032 487 32 17
eglisedufiguier@gmail.com
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 24 janvier, 9h30 célébration inter-églises (église réformée).

Instruction religieuse: mardi 26 janvier, 17h45.

Etude biblique: mardi 26 janvier, 20h, avec Etienne Grosrenaud.

Sous réserve des directives relatives à la pandémie.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

Dimanche de la Fraternité Mennonite Mondiale (CMM): dimanche 24 janvier à 10h.
Pas de culte: dimanche 31 janvier.

Plus d'infos sur www.chaux-dabel.ch

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org (site officiel gratuit)

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



La répartition des tâches maintenue à l'Exécutif local



Fabio Scovino, réélu en fin d'année dernière, assume cette année la fonction de vice-maire

Les membres des autorités exécutives locales ont entamé la nouvelle année sans apporter de changement notable à leurs dicastères respectifs, dont le contenu semble optimal.

Pour l'année 2021, Fabio Scovino endosse la fonction de vice-maire et ses collègues l'en remercient.

On rappellera que trois conseillers municipaux ont été reconduits tacitement dans leur fonction, à fin 2020, pour la période portant jusqu'au 31 décembre 2024. Il s'agit de Stephan Eicher, Franck Reichert et Fabio Scovino.

Les quatre autres élus, le maire Claude Nussbaumer compris, sont en place pour la période qui s'achèvera fin 2022.

Rappelons la répartition des responsabilités au sein du Conseil municipal:

- **Mairie:** Claude Nussbaumer, avec pour domaines de compétences l'administration générale (planification et coordination des tâches communales, surveillance de l'administration, urbanisme et surveillance des délais), les relations publiques et la communication, ainsi que le secteur urbanisme-police des constructions et sépulture.
- **Dicastère des œuvres sociales et de l'animation:** Nadia Keller, avec les œuvres sociales, l'Ecole à journée continue, la commission

- d'animation jeunesse CAJ, l'animation culturelle et la commission d'embellissement. Remplaçant: Stephan Eicher.
- **Dicastère des bâtiments municipaux:** Fabio Scovino, avec la police locale, la protection civile et les affaires militaires, ainsi que les sapeurs-pompiers. Remplaçant: Soazig Bessire.
- **Dicastère des écoles:** Thierry Sunier, avec l'école primaire et l'école secondaire, l'éclairage public et l'agriculture. Remplaçant: Claude Nussbaumer.
- **Dicastère des travaux publics:** Franck Reichert, avec le service de l'eau potable et celui des eaux usées, ainsi que les travaux publics. Remplaçant: Thierry Sunier.
- **Dicastère des finances:** Stephan Eicher, avec la haute surveillance des finances, la surveillance de l'administration des finances, les assurances, les industries, la promotion économique, le personnel et la gestion des RH. Remplaçant: Fabio Scovino.
- **Dicastère des déchets:** Soazig Bessire, avec la gestion, la surveillance et l'organisation des déchets, l'élaboration et les modifications de règlements, les sociétés locales et les sports. Remplaçante: Nadia Keller.

Rappelons enfin que le président des assemblées municipales, Pierre-Michael Kleiner, et la secrétaire du même Législatif, Alexandra Buraglio, sont nommés pour la période qui s'achèvera au 31 décembre 2022. | cm

Marti à l'échelle de l'Arc jurassien

Les autorités municipales ont reçu une information qu'elles relaient à l'attention de la population: les entreprises Pro Routes SA, Parietti et Gindrat SA, et Marti Travaux spéciaux Neuchâtel SA ont officiellement fusionné au 1^{er} janvier dernier, sous l'appellation Marti Arc Jura. Le groupe est établi à Saint-Imier, Tavannes, Delémont, Cornaux et Porrentruy. | cm

A l'étude

A l'occasion de la dernière tournée en date des cassons combustibles, les emballages de balles rondes, déposés par des agriculteurs, n'ont pas été ramassés. Le Conseil municipal étudie la question et cherche une solution rapide, pratique et rationnelle à l'élimination de ces matériaux, sachant qu'une taxe ad hoc est prélevée auprès des agriculteurs. A suivre, donc. | cm

Le CAJ admis

La Municipalité a reçu la décision positive de la Direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration: le Centre d'animation jeunesse Péry et environs est admis à la compensation des charges pour les deux prochaines années.

On rappellera que le CAJ est actuellement en cours d'installation dans ses nouveaux locaux. Nous en reparlerons évidemment lorsque ce déménagement sera achevé. | cm

Extinction de l'éclairage: un sondage en ligne

La crise sanitaire ayant empêché d'organiser une séance publique d'information ou d'aborder le sujet en assemblée municipale, le Conseil municipal a décidé de lancer un sondage en ligne, concernant l'extinction potentielle de l'éclairage public sur le territoire communal. Ce document est anonymisé.

On se souvient que pour des questions de coûts financiers, l'essai d'extinction a été mené dans le village de La Heutte seulement, mais à l'attention de toute la population communale. Cette période de test courait officiellement sur les trois derniers mois de 2020, les lampadaires étant éteints chaque nuit de minuit et demi à 5 heures et demie.

Aujourd'hui, l'Exécutif local souhaite connaître l'avis de la population quant à cet essai et lui adresse donc ce questionnaire en ligne, que l'on trouvera par le lien: www.survio.com/survey/d/I3L101D8D2J9N9O9B.

Le sondage est rempli en quelques minutes et les autorités remercient par avance toutes les personnes de Péry-La Heutte qui prendront la peine de donner leur avis sur la question.

Les habitantes et les habitants de notre commune qui n'auraient pas accès à internet et qui souhaitent répondre à ce sondage peuvent en obtenir une copie papier en s'adressant à l'administration municipale. | cm

Le Conseil planche sur la sécurité des piétons

Ayant appris qu'une fois de plus, un véhicule est entré en collision avec le bâtiment sis au numéro 3 de la Grand-rue, à Péry, le Conseil municipal s'inquiète de la sécurité de piétons dans ce quartier. Ladite rue est en effet très fréquentée, à certaines heures de la journée, notamment par des personnes qui reviennent de la gare ou s'y rendent, ainsi que par des enfants. Et le dernier accident en date, lequel n'a heureusement fait que des dégâts matériels assez importants, était le

quatrième cas de ce type en cinq ans.

L'Exécutif local a donc décidé de plancher sur ce problème, dans le cadre des travaux d'étude menés pour la potentielle zone globale à 30 km/h. La pose d'une glissière de sécurité, dans ce virage scabreux, pourrait par exemple être envisagée pour protéger les piétons.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité va en premier lieu consulter les spécialistes de la Police cantonale. | cm

Recensement des habitants

En 2020, la population de Péry-La Heutte a évolué de la manière suivante:

Total des habitants au 31 décembre 2019: 1898 et au 31 décembre 2020: 1917, soit un chiffre supérieur de 19 unités.

A la fin 2020, nous avons recensé 1574 ressortissants suisses, soit 783 femmes et 791 hommes; pour les étrangers, le total était de 343, soit 149 femmes et 194 hommes.

16 naissances sont enregistrées, pour 16 décès, les arri-

véés de nouveaux habitants de nationalité suisse sont au nombre de 90 alors que les départs se montent à 101, 55 étrangers sont arrivés dans la localité et 25 en sont partis.

Pyramide des âges

La pyramide des âges se présente de la manière suivante: 200 habitants âgés de 0 à 10 ans, 213 habitants âgés de 11 à 20 ans, 208 habitants âgés de 21 à 30 ans, 218 habitants âgés de 31 à 40 ans, 270 habi-

tants âgés de 41 à 50 ans, 286 habitants âgés de 51 à 60 ans, 255 habitants âgés de 61 à 70 ans, 178 habitants âgés de 71 à 80 ans, 77 habitants âgés de 81 à 90 ans, 12 habitants âgés de 91 ans et plus.

Etat-civil

L'état-civil révèle 815 célibataires, 796 mariés, 200 divorcés, 2 partenariats dissous et 104 veufs/veuves. | cm

On attendra

Prévue lundi prochain le 25 janvier, l'assemblée générale du cartel des sociétés locales a été repoussée, pour cause de crise sanitaire évidemment. En espérant qu'une rapide amélioration de la situation permettra de fixer cette rencontre au printemps prochain.

Pour les mêmes raisons, la mise sur pied d'un groupe de travail *avenir*, attaché à la Commission régionale troisième âge, attendra elle aussi que les conditions sanitaires le permettent. | cm

C'est parti!

La phase intérieure des travaux de rénovation, sur l'ancien collège, a bel et bien démarré. L'immeuble a été complètement vidé, pour permettre les opérations de désamiantage qui seront lancées lundi par une entreprise spécialisée. Le bâtiment demeurera complètement clos durant cette phase particulière du chantier.

On rappellera que l'immeuble abritera des écoliers dès la prochaine rentrée d'août 2021. | cm

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Aidez-nous à documenter l'histoire locale en images

La Municipalité récolte des photos de toutes les époques



Les documents recherchés permettront notamment d'illustrer l'évolution architecturale du village

Roland Greub, archiviste communal, lance un appel à toute la population. «La Municipalité est pauvre en documents iconographiques illustrant l'histoire et l'évolution de notre commune», souligne-t-il en espérant susciter quantité de dons ou autres prêts. Les vues de toutes les époques intéressent grandement la Commune.

Cartes ou photos

Roland Greub est à la recherche de cartes postales et de photographies, qu'elles soient professionnelles ou privées, représentant le village, ses quartiers, ses bâtiments emblématiques, les activités de ses habitants ainsi que les paysages alentour. Au fil de son travail, l'archiviste a en effet constaté avec déception que les traces iconographiques sont très rares, dans les archives communales, et ne permettent pas de documenter le passé et l'évolution de Cor-

gémont. La vie quotidienne des temps anciens n'est pas illustrable, l'évolution du domaine bâti pas davantage, et c'est bien dommage pour les générations actuelles et à venir.

Dons ou prêts

«Les dons de documents seront très bienvenus et la Municipalité en prendra le plus grand soin. Mais les personnes qui souhaitent conserver leurs photographies pourront nous les prêter brièvement, afin que nous en fassions des copies; qu'elles ne s'inquiètent surtout pas, nous leur rendrons leur bien en parfait état», précise l'archiviste en ajoutant que les documents peuvent être déposés, dès à présent, auprès de l'administration municipale.

Pour tout renseignement, on s'adressera par contre à Roland Greub en personne, en l'appelant au 032 489 20 67.

Merci par avance!

| cm

DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 0014 facile

		6	2		8	3	
3	4	1		5	7	8	
2		4	3	6		1	
4							9
7		8	9	2		4	
6	5	3		4	9	2	
		1	7		9	6	

AVIS MORTUAIRE

C'est avec tristesse que *La Fanfare Municipale de Courtelary* a le chagrin de faire part du décès de

**Monsieur
Willy Barfuss**

dit Willou

Membre actif durant de longues années et Membre d'honneur
Nous adressons à la famille nos plus sincères condoléances.
Courtelary, janvier 2021

AVIS MORTUAIRE



Le comité et les membres de la Société de tir *Armes-Réunies Courtelary*, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

**Monsieur
Michel Delalay**

*Membre de la société
et du comité depuis 1992*

La société souhaite par la présente s'associer à la douleur de la famille et lui assurer son soutien.

Courtelary, janvier 2021

AVIS MORTUAIRE

*Lorsqu'une maman disparaît,
une étoile à jamais s'éteint.
C'est une rose qui pour toujours
va fleurir le paradis*

La famille de

**Madame
Yolande Hochstrasser**

née Steiner

a la tristesse d'annoncer son décès survenu le 17 janvier 2021 dans sa 93ème année après une vie bien accomplie, entourée de l'amour des siens.

Le dernier adieu aura lieu dans l'intimité de la famille.

Adresse de la famille:
Anne-Marie Hügi-Hochstrasser Catherine Cloux-Hochstrasser
les Trois-Bornes 7 Fief-de-Chapitre 9
2608 Courtelary 1213 Petit-Lancy

Un grand merci à l'ensemble du personnel soignant et aidant du Home Béthel à Orvin pour leur gentillesse, leur disponibilité et les bons soins prodigués à notre chère maman.

Sonceboz, janvier 2021

Cet avis tient lieu de faire-part

*Sorget nicht! Sondern in allen Dingen
lasset eure Bitten im Gebet und Flehen
mit Danksagung vor Gott kund werden.*
Philipper 4:6

ABSCHIED UND DANK

In stiller Trauer haben wir im engsten Familienkreis Abschied genommen von meinem Stiefvater und unserem Dätti

Hans-Peter Baeschlin-Durand

19. Juni 1932 - 15. Januar 2021

Schlössliheim, 2542 Pieterlen

Die Trauerfamilien:

Ruth und Hans-Peter Habegger-Geiser
Gerhard und Tania Habegger-Scheidegger
Laura mit Loris, Kilian und Nolan
Matthias Habegger, Jan Kall
Sarah und Andres Scheidegger-Habegger
Samuel, Rafael, Lea und Eva
Nathanael und Nohémie Habegger-Burri
Joachim und Savannah
Christophe und Natalie Habegger-Pontet
Leandro und Bianca

Traueradresse: Ruth und Hans-Peter Habegger
Sur La Tanne 55a
2720 Tramelan

Herzlichen Dank: Allen, die dem lieben Verstorbenen im Leben mit Liebe und Freundschaft begegnet sind; Schlössliheim Pieterlen Stock vier und Ärztezentrum, Pieterlen für ihre liebevolle Pflege und Betreuung. Paul Gerber und Ernest Geiser für die tröstenden Abschiedsworte und Gestaltung der Trauerfeier, und für die musikalische Umrahmung.

Anstelle von Blumen gedenke man des Ausbildungs- und Tagungszentrum Bienenberg, 4410 Liestal. PC Konto 40-28105-8 mit Vermerk: «Hans-Peter Baeschlin».

Vos faire-part de deuil dans les plus brefs
délais auprès de l'Imprimerie Bechtel à Courtelary

bechtel-imprimerie.ch, 032 944 18 18



Le stationnement est interdit à l'ouest du collège

Par ailleurs, personne ne doit pénétrer sur les périmètres scolaires



Cette place, et celle-ci seulement, est destinée notamment aux véhicules des parents d'écopiers

Les autorités municipales rappellent que l'accès aux enceintes scolaires est strictement réservé aux écoliers, ainsi qu'au personnel enseignant et encadrant. Cette limitation concerne les locaux de l'école enfantine et de l'École à journée continue sises Prés 5,

leur place de jeu attenante, les bâtiments et le préau du collège primaire. Toute autre personne, même parent d'élève, est exclue de ces lieux, en cette période de semi-confinement strict. Cette mesure est valable jusqu'au 28 février en tous les cas.

Par ailleurs, il est rappelé que le stationnement des véhicules, même pour le dépôt d'un enfant, est strictement interdit sur la place de parc sise à l'ouest du collège. L'agent de police municipale effectuera des contrôles et pourra amener les personnes qui ne res-

pectent pas cette interdiction. Pour les parents, le stationnement est en revanche autorisé sur la place de skate, au nord du complexe Prés 5. Il est ensuite très aisé d'accompagner un enfant jusqu'au collège, en empruntant le sous-route construit à cet effet. | cm

Les présences réduites au bureau municipal

La commune se soumet évidemment à l'obligation fédérale du télétravail, entrée en vigueur lundi. Dès lors, quand bien même l'administration municipale demeure parfaitement opérationnelle, les effectifs de personnel présent dans le bâtiment sont sensiblement réduits. Pour éviter toute concentration inutile, les employés s'adonnent en alternance au télétravail.

Pas plus de 3

Deux employés et l'apprenti de l'administration sont quotidiennement sur place, qui assurent la desservance du guichet. Les horaires d'accès

sont normaux, à savoir chaque jour ouvrable de 10h à 12h, le lundi également de 16h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 16h à 17h30.

Cependant, les autorités et le personnel communal exhortent plus que jamais les habitants à privilégier la communication par téléphone ou par courrier électronique. La fréquentation du bâtiment Prés 5 doit être réduite aux affaires qui l'exigent de manière incontournable.

Le Conseil municipal remercie une fois encore la population pour sa patience et son respect des mesures en vigueur. | cm

Carton : priorité à la presse

La population n'aura pas manqué de constater que trois conteneurs à cartons ont été installés dans la commune, ainsi que cela avait été annoncé l'année dernière. La Municipalité espère que ce nouveau service est apprécié

et rappelle que ces conteneurs sont destinés aux petites quantités de carton. Pour les volumes plus importants, chacun est vivement remercié de privilégier la presse à carton qui se trouve à la déchèterie du Brahon. | cm

Une classe supplémentaire

Le Conseil municipal a avalisé l'ouverture d'une classe supplémentaire de 7H à l'école primaire, ceci pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. Présentée par Iolanda Campa, directrice, cette ouverture se justifie pleinement par le nombre d'élèves, à savoir 28. | cm

Sirènes hurlantes

L'Office cantonal de la sécurité a informé les autorités, qui en avertissent à leur tour la population: le traditionnel test annuel des sirènes sera effectué le mercredi 16 février prochain, entre 13h30 et 16h. Le commandant du corps de sapeurs-pompiers La Suze, Patrick Tissot, gère cette opération sur notre territoire. | cm

Déchèterie : des règles strictes et indispensables

Des mesures particulières sont appliquées depuis cette semaine à la déchèterie communale du Brahon, qui répondent évidemment aux nouvelles directives édictées par les autorités fédérales. Le site est ouvert selon l'horaire normal (actuellement le mercredi de 17h30 à 18h30), mais il n'accueille simultanément que deux véhicules au maximum et pas davantage que cinq personnes, y compris l'employé communal surveillant le dépôt.

A l'entrée de la déchèterie, un membre du personnel communal veille à ce que les véhicules attendent en colonne hors du

périmètre, et que leurs occupants demeurent impérativement à l'intérieur de leur voiture.

Les habitants vident eux-mêmes leur véhicule, en veillant à déposer chaque déchet dans le conteneur auquel il est destiné. Pour des raisons évidentes de distanciation sociale obligatoire, il est formellement interdit au personnel municipal d'aider les déposants.

Ces mesures resteront en vigueur en tous les cas jusqu'à fin février. Sous réserve évidemment des directives supérieures plus contraignantes qui pourraient tomber à tout moment... | cm

Une bonne nouvelle

Grâce à la vigilance de l'administrateur des finances, Vincent Viret, notre commune a enregistré une sensible augmentation de la participation cantonale au financement des traitements liés à l'école obligatoire.

Faisant valoir l'article 24a de la Loi bernoise sur la péréquation financière et la compensation des charges, le responsable des finances a en effet adressé une

demande circonstanciée aux autorités cantonales compétentes, lesquelles ont reconnu devoir à notre collectivité une contribution supplémentaire de quelque 119 000 francs, pour l'année scolaire 2019-2020.

Cette manne supplémentaire est versée de manière unique, les droits relatifs à l'article 24a devant faire l'objet d'une demande annuelle. | cm

Réclame

SIMPLEMENT! MIEUX
LIRE ÉCRIRE CALCULER ORDINATEUR

Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français
0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch

Association Lire et Ecrire

NOTRE HISTOIRE

en images avec MEMOIRES D'ICI



Sonceboz à la fin du 19^e siècle. Négatif sur plaque de verre, 13 x 18 cm

Cette image est exceptionnelle: elle est tirée de la Collection Pierre Hirt appartenant au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville. Cette collection comprend environ 25 000 négatifs sur plaques de verre attribués à divers photographes actifs à La Neuveville entre 1880 et 1886.

Elle offre un regard unique sur le passé de notre région. Elle est déposée à Mémoires d'Ici, qui en effectue la numérisation.

En 1849 apparaît une fabrique d'horlogerie au Moulin de la Vauche, qui deviendra trois décennies plus tard la Fabrique d'ébauches de Sonceboz, puis la Société industrielle de Sonceboz SA et enfin Sonceboz SA. Elle est visible en arrière-plan de la photographie. A remarquer la crue de la Suze.

© Mémoires d'Ici, Coll. Pierre Hirt, Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville



L'organisation municipale en place pour la nouvelle législature

Le Conseil encore (très provisoirement!) incomplet a tenu la première séance de la législature



Tandis que leurs aînés semblent retrouver le goût de la chose publique, les enfants de l'agglomération dégustent, en cet hiver très blanc, des plaisirs simples, mais ô combien sains et agréables, que même le coronavirus ne peut limiter

Lundi 11 janvier, l'Exécutif local a lancé la législature 2021-2024, qui a tenu une première séance centrée notamment sur l'organisation générale. C'est ainsi que les quatre élus ont procédé à la répartition des dicastères, laquelle sera complétée au printemps (voir encadré).

Le vice-maire est Roberto Previtali

C'est à Roberto Previtali que revient, pour l'année 2021, la fonction de vice-maire.

Pour le reste, les dicastères sont répartis ainsi:

- Mairie, police, administration générale, finances: Benjamin Rindlisbacher, 079 622 15 26 (suppléance vacante).
- Travaux publics, électricité, eaux usées (SEBV) et alimentation en eau (Syndicat intercommunal Courtelary-Cormoret): Roberto Previtali, 079 445 94 65 (suppléant: Philippe Cattin).
- Ecoles, formation, infrastructures, installations sportives et sport: Théo Brand, 079 615 88 47 (suppléance vacante).
- Environnement, agriculture, sylviculture, déchets, aménagement des eaux, chemins de finage, hygiène publique, compost: vacant (suppléant: Théo Brand).
- Service de défense, affaires militaires, protection civile, transports publics: vacant (suppléant: Benjamin Rindlisbacher).
- Urbanisme, plan d'aménagement, régionalisation et tourisme: Philippe Cattin,

079 409 07 82 (suppléance vacante).
- Œuvres sociales, santé, aînés, bibliothèque, culture: vacant (suppléant: Roberto Previtali).

Commissionnaires et délégués

Les autorités ont mis au net ensuite les commissions locales et autres délégations, qui se présentent aujourd'hui ainsi pour la période de fonction 2021-2024:

Commission de la bibliothèque: Dalla Piazza Anne, Delobel Marie, Garcia Maïté, Kohler Valérie, Previtali Roberto, Tillmann Martine; Veya Fabienne, présidente.

Commission du budget: Brand Théo, Fleury Vincent, Previtali Roberto, Rindlisbacher Benjamin (le/la nouveau/elle responsable du dicastère des œuvres sociales complètera cet organe).

Commission des manifestations culturelles: Abplanalp Noémie, Debrot Marie-Chantal, Langel Laetitia (co-présidente), Moning Hans-Jörg, Veya Fabienne (co-présidente); sera intégré/le/la nouveau/elle responsable du dicastère des œuvres sociales.
Un siège demeure vacant, avis aux intéressés/es.

Conférence régionale des transports Bienne - Seeland - Jura bernois: place vacante pour le/la futur/e responsable du dicastère des secours.

VADEC: place vacante pour le/la futur/e responsable du dicastère de l'environnement.

Jura bernois tourisme: Philippe Cattin.

Protection civile Jura bernois: place vacante pour le/la responsable du dicastère des secours.

Syndicat pour l'épuration des eaux usées du Bas-Vallon de Saint-Imier (SEBV): Mendonça Carlos, Previtali Roberto, Droz Hubert (membre du comité).

Un siège demeure vacant, avis aux intéressés/es.

Syndicat de l'Ecole primaire des Prés-de-Cortébert: Brand Théo.

Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze: Bordichini Doris, Previtali Roberto, Rindlisbacher Benjamin.

Un siège vacant est dévolu au/à la futur/e responsable du dicastère de l'environnement, qui sera automatiquement membre du comité.

Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers Centre-Vallon: Droz Hubert, Moser Andres, Rindlisbacher Benjamin, Vioget Henri.

Une place est réservée au/à la responsable du dicastère des secours, qui sera automatiquement membre du conseil des sapeurs-pompiers.

Un siège est vacant, avis aux intéressés.

Syndicat scolaire Courtelary - Cormoret - Villeret: Costoya Otilia, Fleury Vincent, Froidevaux Cyril.

Service d'action sociale Courtelary (SASC): place vacante pour le/la responsable du dicastère des œuvres sociales.

Syndicat d'alimentation en eau potable Courtelary-Cormoret: Froidevaux Cyril, Previtali Roberto, Wäcker François, Ermatinger Ronald (président du comité), Delobel Olivier (membre du comité).

Avis à toutes et tous

La Municipalité cherche donc activement un membre au sein de chacun des organes suivants: Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers Centre-Vallon, Syndicat pour l'épuration des eaux usées du Bas-Vallon de Saint-Imier (SEBV), Commission des manifestations culturelles. Les personnes intéressées par l'un ou l'autre de ces domaines peuvent obtenir tous renseignements souhaitables et annoncer leur potentielle candidature auprès de l'administration municipale. Merci par avance.

Un engagement apprécié

Les autorités municipales profitent de ce début de législature pour remercier chaleureusement tous les commissionnaires sortants pour le précieux travail accompli au service de la collectivité, ainsi que les personnes qui s'engagent désormais à leur succession. | *cm*

Bureau de vote du 14 février

Pour les élections municipales complémentaires du 14 février prochain, le bureau de vote a été constitué ainsi: président, Vincent Fleury; secrétaire, Céline Wüthrich; membres, Sandrine Zaugg, Gabriela Zeller, Pascal De Matteis, Olivier Delobel, Thomas Delémont; suppléants: Thierry Demierre, Loïc De Almeida, François Davoli, Jessica Zaugg, Marilyn Zill, Arunee Zurbuchen.
Une fois de plus, et en raison de la crise sanitaire, les autorités invitent les ayants droit à privilégier le vote par correspondance. | *cm*

Dons

Durant sa première séance de l'année, le Conseil municipal a accordé deux dons. A Patenschaft Berggemeinden (parrainage des communes de montagne), il a versé trois cents francs. A la SPA (protection des animaux) du Jura bernois, qui tient notamment le refuge d'Orpond, il a accordé deux cents francs. | *cm*

Pour le Synode

L'Exécutif a décidé de mettre gracieusement à disposition le Centre communal et la halle de gymnastique, le 12 juin prochain pour le Synode de l'Eglise réformée Berne-Jura, qui procédera notamment à la consécration de la nouvelle pasteurie de Courtelary-Cormoret. | *cm*

Les nouveaux horaires jusqu'à fin février (au moins)

L'administration municipale s'adapte aux mesures fédérales

Les décisions fédérales prises voici dix jours, et en particulier l'obligation du télétravail entrée en vigueur lundi, ainsi que la limitation du nombre de personnes dans un local, ont conduit l'administration municipale à réorganiser ses présences et donc son horaire d'ouverture au public.

Ainsi deux horaires sont-ils dès à présent en vigueur, afin de permettre aux employés d'alterner leur présence au bureau.

En matinée

Pour toutes les questions touchant à l'AVS et aux prestations complémentaires, le guichet est désormais ouvert le mardi et le jeudi matin, de 8h à 12h exactement.

Pour ce qui concerne le contrôle des habitants et les permis de construire, on pourra par contre rencontrer le personnel spécialisé le lundi, le mardi et le mercredi, à chaque fois de 8h à 12h.

Pour les autres questions qui ne peuvent être traitées que face à face, le guichet est accessible du lundi au jeudi de 8h à 12h.

Une seule personne peut pénétrer dans le local, elle doit porter un masque dès son arrivée aux abords du complexe communal et se désinfecter consciencieusement les mains à l'entrée.

Par courriel ou par téléphone

L'administration et les autorités incitent les habitants à utili-

ser tant que se peut la communication non présentielle, donc par téléphone ou par courriel.

En cas de nécessité d'une rencontre et d'impossibilité de rejoindre le bureau durant les horaires actuellement réduits, chacun est par avance remercié de prendre un rendez-vous par téléphone, en appelant le 032 944 16 01 entre 8h et 12h.

Ces horaires et ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 28 février, sous réserve de nouvelles décisions fédérales encore plus restrictives.

Adultes, montrez l'exemple!

Le Conseil municipal profite de l'occasion pour remercier la population de son sérieux face aux mesures imposées par les autorités supérieures. Il souligne que pour les enfants et les adolescents, cette période particulière et ces restrictions durables sont très difficiles à supporter. Aussi est-il capital que les adultes montrent l'exemple.

Pour exemple, il est particulièrement important que chacun respecte l'interdiction formelle de pénétrer sur le préau du collège, dans le bâtiment et sur toutes les surfaces réservées exclusivement aux élèves et à leurs enseignants.

Merci à tous de votre compréhension, de votre patience et de l'effort que vous fournissez pour vous protéger et protéger vos concitoyens. | *cm*

Le crottin se ramasse...

La Municipalité lance un appel pressant aux cavalières et aux cavaliers qui suivent les rues communales à cheval, et qui laissent souvent de leur passage des traces marquantes (photo ci-contre). Elle les invite à être responsables et à ramasser le crottin déposé par leurs animaux, une fois leur balade achevée, et avant que piétons, deux-roues et autres véhicules ne les aient étalées et rapportées jusque dans les entrées de maison...

Les déjections de chiens doivent absolument être éliminées par les propriétaires, il en va de même pour celles des équidés, lorsqu'elles souillent les rues communales. Le règlement communal est clair: ce travail n'appartient pas au cahier des charges du service de la voirie.

Aux amateurs d'équitation qui respectent déjà cette règle, ainsi qu'à tous ceux qui ne manqueront pas de le faire, les autorités adressent leurs remerciements. | *cm*



Quatre candidat(e)s pour les élections du 14 février

C'est par les urnes que se dérouleront les élections complémentaires au Conseil municipal, qui ont dû être organisées faute de candidats en nombre suffisant l'année dernière. C'est une très bonne surprise: quatre candidates et candidats briguent en effet un des trois sièges disponibles, les ayants droit étant appelés à les départager le dimanche 14 février prochain.

Au délai de dépôt des candidatures, à savoir lundi à midi pile, trois listes, toutes hors partis traditionnels, avaient été déposées à l'administration municipale.

Les voici:

- *Avenir Courtelary* présente Jenny Mérillat-Rohrbach (1990) et Roxanne Zürcher (1996).
- *Hubert dans l'intérêt du village* présente Hubert Droz (1956).
- *Avec Courtelary* présente Karim Grassa (1981).

Trois de ces candidates et candidats rejoindront donc l'Exécutif au début mars prochain. Jean-Marc Tonna, président du Législatif communal, procédera à leur assermentation en temps voulu.

Signalons que le même premier citoyen du village a justement présidé, le lundi 11 janvier en début de séance du Conseil municipal, à la cérémonie d'assermentation de Philippe Cattin et Théo Brand. | *cm*

PARC RÉGIONAL CHASSERAL

Saison 2020 contrastée pour les bus menant au Chasseral

La situation sanitaire a en partie stoppé la hausse constante relevée ces dernières années dans la fréquentation de ces lignes. Leur existence est toutefois menacée. Leur financement n'est pas garanti. Un enjeu majeur pour la région qui implique de nombreuses réflexions avec l'ensemble des partenaires concernés.



Les lignes de bus permettant de gagner le sommet du Chasseral ont connu des bilans contrastés en 2020

La ligne Nods-Chasseral, gérée par CarPostal et qui fait partie du réseau Bus alpin, a cumulé un total de 1655 passagers sur l'ensemble de la saison, contre 3278 en 2019. Cette forte diminution s'explique par plusieurs facteurs, en particulier la situation sanitaire et la mise en service retardée d'un mois.

Augmentation au départ de Saint-Imier

Du côté des Chemins de fer du Jura (CJ), la ligne de bus Saint-Imier-Chasseral a enregistré une augmentation du nombre de passagers sur les trajets en direction du sommet au départ de Saint-Imier. Il est passé de 3676 (2019) à 4112, d'après des sondages réalisés ponctuellement.

Le trafic routier, un défi de taille

De manière générale, si ces fréquentations sont en augmentation, il n'en reste pas moins que les transports publics représentent, hélas, une fraction marginale par rapport aux voitures individuelles pour l'accès au Chasseral. Mais leur maintien reste un défi pour la région: considérées comme lignes à vocation touristique, elles ne bénéficient d'aucun subventionnement cantonal bien qu'elles soient structurellement déficitaires. Des solutions sont en cours d'analyse avec les partenaires, et notamment les communes qui financent ces offres. D'autres options d'accès pour détendre la situation sont

également en discussion avec les mêmes communes, l'association Jura bernois.Bienne et Jura bernois tourisme.

Quatre bus hivernaux pour rejoindre les sommets

En plus d'être accessible depuis les versants nord et sud durant l'été, le massif du Chasseral est aussi atteignable en bus via Les Prés-d'Orvin grâce à la ligne 70 des Transports publics bernois, au départ de la gare de Bienne. Cette ligne garantit une desserte durant toute l'année, et notamment durant l'hiver afin de permettre aux skieurs de piste et de fond de se rendre sur le domaine skiable des Prés-d'Orvin.

La ligne du Snowbus (ligne 425 de TransN, Neuchâ-

tel-Les Savagnières) est quant à elle ouverte de décembre à fin mars, pour autant que les grands téléskis des Bugnens-Savagnières soient ouverts. Cette ligne fait partie des offres hivernales de Bus alpin, association qui favorise l'accès en transports publics des régions de montagne en Suisse. Du côté de CJ aussi, la station des Savagnières est desservie par des bus réguliers au départ de Saint-Imier, les mercredis, samedis et dimanches et les jours de vacances, lorsque les téléskis sont ouverts et non plus tous les jours de la semaine. Enfin, le Nordic'BUS, lancé cet hiver, permet de gagner les sommets enneigés de La Vue-des-Alpes depuis Cernier. | *parc chasseral*

NÉCROLOGIE

† Carmela Santoro

Quand on dépasse les nonante ans, on en a vu des choses, on en a vécu des événements. Carmela est née le 13 février 1928 à Castelmezzano, un beau village construit dans la province de Potenza en Basilicate. Elle était l'avant-dernière des cinq enfants de Giovanni et Teresa Lucia Martocchia. Giuseppe, Antonio, Maria, Lucia sont décédés avant elle.

Carmela fut peu scolarisée; trois années seulement pour apprendre à lire, à écrire et à calculer. Toutes les autres matières n'étaient que garniture. Elle acquit cependant assez de compétences pour bien se débrouiller. C'est avec force, volonté et travail qu'elle y parvint.

Quand elle quitte l'école, elle a un peu plus de dix ans et elle aide aux travaux des champs. Bientôt, elle servira comme employée de maison, avec un statut de journalière, dans des familles parfois guère plus aisées que la sienne. Mussolini est au pouvoir, la Deuxième Guerre mondiale éclate. A la précarité s'ajoute l'anxiété. La Basilicate fut relativement épargnée si bien que Carmela put continuer avec de petits boulots pour de petits salaires.

En 1946, à dix-huit ans, elle épousa Eugenio Santoro tout juste rentré au pays après avoir été prisonnier presque deux années en Allemagne à la suite du retournement des alliances. Auparavant, il avait survécu aux campagnes de Grèce et d'Albanie. Elle épousa donc un héros.

Bien établis à Castelmezzano, ils y construisirent une maison avec un atelier de menuiserie. Le travail ne manquait pas, mais les revenus restaient maigres. Leur fille unique Maria Lucia arriva en février 1957.

Alors, après des années de galère financière, Carmela initia le changement. Il fallait émigrer. Elle le fera et y entraînera finalement Eugenio réticent à l'idée de quitter le sud. Carmela se lança. Avec d'autres jeunes femmes de son village, elle partit travailler dans les rizières de la plaine du Pô. La gaieté naturelle de ces jeunes femmes et leur complicité l'emportèrent sur un travail harassant et l'impertinence permanente des moustiques. En 1961, elle quitta l'Italie pour venir travailler en Suisse, à la saison, déjà à la chocolaterie Camille Bloch. Elle y retrouva une colonie de compatriotes qui avait pris ses quartiers dans le vallon de Saint-Imier. Eugenio son mari et Maria Lucia sa fille étaient restés au pays.

En 1964, Eugenio se décida. Enfin. Il rejoignit sa femme en Suisse. En raison des lois de cette époque, leur fille Maria Lucia dut attendre dix-huit mois avant de pouvoir les retrouver. Elle fut alors placée en internat dans un collège tenu par des sœurs. Heureusement, en 1966, la famille réunie s'établit à Courtelary. Carmela et Eugenio furent engagés chez Camille



Bloch, une entreprise dirigée ces années-là par Camille puis Rolf Bloch, deux personnalités avec lesquelles ils établirent une relation privilégiée. Ils restèrent fidèles à l'entreprise jusqu'à leur retraite, célébrant à chaque occasion la générosité de la maison du chocolat.

Domiciliés à La Grand-Rue 41 à Courtelary, Carmela cultiva son jardin, un grand jardin, soigna les amitiés, aima sa fille alors qu'Eugenio recueillait une belle notoriété comme sculpteur.

En 1998 un sérieux coup l'ébranla elle et les siens. Elle fut opérée du cœur; le chirurgien réalisa sur son cœur malade un triple pontage. Les spécialistes apprécieront. Après plusieurs jours de coma artificiel, elle se remit bien de cette épreuve. Un succès des médecins et de leur patiente.

Eugenio décède en 2006. Pendant les trois années de sa maladie, Carmela prend grand soin de lui. Elle ne se laisse pas vaincre par l'épreuve, elle poursuit son cheminement courageusement: elle jardine, elle cuisine, elle horticole, elle reçoit, elle se stimule. Elle aime recevoir; entre amies, elles évoquaient, en *castelmezzanese*, la langue du *païs*, les souvenirs de la terre natale. Sa vie est alors bien réglée et rien ne semble pouvoir bousculer ce bonheur.

Sa gaieté, sa générosité, sa gentillesse lui ont permis d'être toujours bien entourée. Elle ne manqua aucune des soirées préparées par la commune de Courtelary et, bien entendu, aucune de celles proposées par sa chère Camille Bloch. De temps en temps, elle descendait vers le sud pour respirer l'air de l'Italie qui lui faisait du bien. Mais les années défilaient: quatre-vingts ans, nonante ans, nonante-deux ans...

Dès l'été 2020, plusieurs alertes surgirent. Les visites chez les médecins se multiplièrent. Dans les premiers jours de novembre, de mauvais symptômes se manifestèrent. Elle fut hospitalisée à Saint-Imier puis hélicoptérée à l'Insel pour y être opérée avant de revenir à Saint-Imier où elle lutta pendant trois semaines. Le 8 décembre au soir, jour de l'Immaculée Conception, sa main calée dans celle de sa fille, Carmela nous quittait.

| *maria lucia santoro simonin*

VILLERET AVIS OFFICIELS



COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS



Administration communale fermée

Les portes de l'administration communale resteront fermées ces prochaines semaines. L'accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et aux courriers électroniques.

Du 18 janvier au 26 février, l'administration communale sera joignable par téléphone: 032 941 23 31, par courrier électronique: admin@villeret.ch ou courrier postal. | *cm*

Mise en garde

L'administration communale a été interpellée au sujet d'appels téléphoniques reçus par plusieurs citoyens de la part d'une entreprise qui se dit mandatée par la commune pour effectuer un contrôle énergétique du bâtiment. Nous vous informons du fait que la commune n'a mandaté aucune entreprise! | *cm*

Statistiques de la population

En 2020, la population de Cormoret a augmenté de 4 âmes.

Le recensement de la population effectué le 31 décembre 2020 relève que 494 personnes, dont 471 Suisses et 23 étrangers (16 permis C et 7 permis B) sont domiciliés dans la commune.

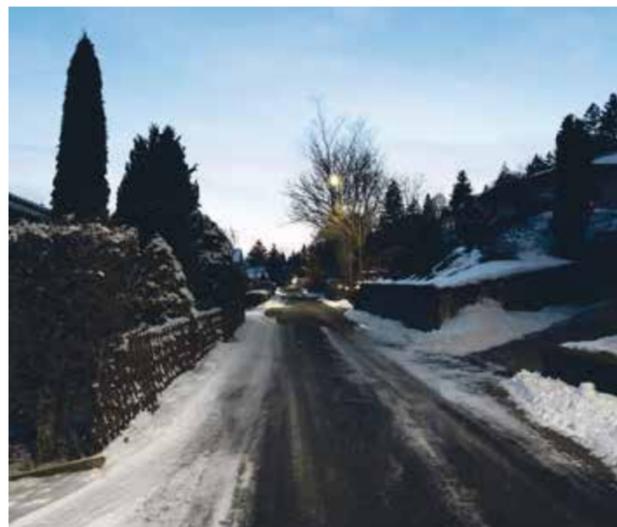
Les étrangers proviennent de 9 nationalités différentes.

En 2020, le contrôle des habitants a enregistré 4 naissances, 5 décès, 28 arrivées et 23 départs.

A ce jour, notre commune compte 245 femmes (49,6%) et 249 hommes (50,4%); 232 personnes protestantes (47%), 81 catholiques (16,4%), 181 sans confession ou hors religion reconnue (36,6%).

Selon l'état civil, il y avait au 31 décembre, 206 célibataires (41,7%), 230 personnes mariées ou partenariat enregistré (46,6%) et 58 personnes veuves ou divorcées (11,7%).

A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter 1 personne en séjour hebdomadaire.



Pyramide des âges

61 habitants âgés de 0 à 10 ans, 54 habitants âgés de 11 à 20 ans, 57 habitants âgés de 21 à 30 ans, 49 habitants âgés de 31 à 40 ans, 64 habitants

âgés de 41 à 50 ans, 67 habitants âgés de 51 à 60 ans, 72 habitants âgés de 61 à 70 ans, 51 habitants âgés de 71 à 80 ans, 19 habitants âgés de 81 ans et plus. | *cm*

COURTELARY

A votre disposition pour la vaccination

En cette période de vaccination Covid-19, la D^{resse} Michel à Courtelary, vous rappelle qu'il est très important de maintenir les tests de dépistage à la Covid-19 pour éviter toute contamination.

Effectuez un test si vous présentez un symptôme tel que fièvre à >38°C, maux de gorge, toux, maux de tête, perte inhabituelle de goût ou d'odorat, douleurs musculaires et/ou diarrhées/vomissements.

Le cabinet médical est à votre disposition pour des tests rapides et PCR du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au 032 944 20 03.

Cabinet médical de la Forge
D^{resse} Joëlle Michel-Némitz
La Forge 9, 2608 Courtelary
Tél. 032 944 20 03
Fax 032 944 20 04



Conseil municipal: changements en cascade

La nouvelle conseillère municipale d'Alternative régionale et communale (ARC), Jessica Haenni, a participé à sa première séance de l'Exécutif ce 19 janvier. Une arrivée qui a provoqué un effet domino dans la répartition des départements. A mi-législature, les deux élus libéraux-radicaux ont en effet émis le souhait de changer d'air.

Dirigé jusqu'au 31 décembre dernier par Jean Luc Berberat (ARC), démissionnaire, le Département de l'éducation et de la culture revient à Corentin Jeanneret (PLR) qui siège à l'Exécutif depuis deux ans, soit depuis le dernier renouvellement complet des autorités imériennes. Il prend ainsi la responsabilité des écoles, de la bibliothèque régionale et du musée. Il présidera la commission culturelle et siègera par ailleurs en tant que vice-président au sein des deux commissions de l'école primaire et de l'école secondaire.

Dans la foulée, Marcel Gilomen (PLR) a demandé à reprendre le Département de l'économie et du tourisme laissé vacant par son collègue de parti. Dans sa nouvelle fonction, il présidera la commission du même nom. Entré au Conseil municipal en mai 2018, il était jusqu'ici à la tête de l'urbanisme et de la mobilité.

De retour à Saint-Imier

Aucun autre désir de changement ne s'étant manifesté, Jessica Haenni hérite de la présidence de la commission de l'urbanisme et de la mobilité et, bien sûr, du département éponyme. Josika Iles (ARC) conserve l'équipement, Paula Tanner (ARC) l'action sociale et Olivier Zimmermann (PS) les bâtiments et les infrastructures sportives. La chancellerie, l'administration des finances, l'administration générale et la police restent sous la responsabilité du maire Patrick Tanner.



Comme Jean Luc Berberat, Jessica Haenni a fait ses débuts politiques en tant qu'élue du peuple au sein du Conseil de ville de Saint-Imier

Après l'échec de la fusion des communes d'Erguël, quelques gros dossiers intercommunaux attendent Jessica Haenni. Elle devra aussi mener à terme dans un délai

très court le projet d'extension de la desserte urbaine par les transports publics. Mais à bientôt 27 ans, cette économiste diplômée de la Haute école de gestion Arc, n'est pas

une inconnue du microcosme politique imérien.

Première viennent ensuite sur la liste socialiste lors des élections communales de novembre 2014, Jessica Haenni a siégé

au Conseil de ville du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2018. Son départ de la localité l'a obligée à abandonner son mandat. De retour à Saint-Imier depuis un peu moins d'un an, elle n'aura

pas attendu longtemps avant de renouer avec la politique.

Vingt ans de politique communale

A l'inverse, Jean Luc Berberat a mis fin à une carrière politique de plus de 20 ans. Après avoir fait ses premières armes au sein d'une commission municipale, il est entré au Conseil de ville sous l'étiquette d'Alliance jurassienne le 1^{er} mars 2001. Il a présidé le législatif en 2005. Après deux législatures et demie, il ne s'était pas représenté lors des élections de fin 2014. Son parti (ARC) ayant remporté plus de sièges au Conseil municipal qu'il ne proposait de candidats, il s'est finalement décidé à rejoindre l'exécutif.

Dans sa lettre de démission, Jean Luc Berberat a exprimé son regret de ne pas achever la législature en cours. Mais, « ayant perdu toute motivation et tout plaisir, déçu aussi de la tournure des événements et de la manière dont certains aujourd'hui font de la politique », il ne se voyait pas poursuivre sa fonction deux années supplémentaires.

A l'heure du passage de témoin, le maire Patrick Tanner a souligné le travail conséquent et constructif effectué par Jean Luc Berberat au cours des six années passées au Conseil municipal. Il a adressé les traditionnels mots de bienvenue à Jessica Haenni, tout en lui souhaitant de prendre beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. Il les a tous les deux chaleureusement remerciés de leur engagement passé et futur au service de la collectivité. | cm

Accès aux infrastructures en hiver: consignes

Lorsque l'hiver se montre généreux, l'or blanc peut vite constituer un problème en cas d'urgence ou d'entretien des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz. Il est particulièrement important d'éviter de fraiser, déposer ou pousser la neige devant et sur les armoires électriques, les hydrantes, les postes de détente de gaz ou les coffrets du télé-réseau de Diatel SA.

Le parcage de véhicules devant ces installations est également à proscrire. En cas de problèmes, de précieuses minutes seront perdues pour dégager l'accès à ces équipements clés pour la sécurité de la localité.

Le Conseil municipal remercie l'ensemble de la population de sa coopération.

| cm

Les bons utilisés à bon escient

Lancée par la Municipalité en automne, l'opération de soutien aux commerçants locaux et à la population de Saint-Imier a remporté un beau succès. Sur les 5190 bons CIDE de 15 francs

(77 850 francs) mis en circulation, 4171 (62 565 francs) ont été utilisés dans les commerces de la localité entre le début du mois d'octobre et le 31 décembre dernier, soit huit bons sur 10. | cm

Portes closes jusqu'au 28 février

Suite aux mesures prises par le Conseil fédéral pour faire barrage à la pandémie de la Covid-19, les portes de l'administration communale resteront fermées ces prochaines semaines. L'accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et au courrier électronique.

A partir du lundi 18 janvier, les différents services de l'administration sont joignables tous les jours de la semaine de 8h à 11h30 et de 14h à 17h, excepté le vendredi jusqu'à 16h. Les numéros de téléphone sont les suivants: Administration des finances: 032 942 44 15; Agence AVS: 032 942 44 82; Bâtiments et infrastructure sportives: 032 942 44 31 Chancellerie: 032 942 44 24; Contrôle des habitants: 032 942 44 72; Impôts: 032 942 44 62; Police administrative: 032 942 44 04; Police administrative: 032 942 44 05; Service social: 032 942 44 94; Services techniques: 032 942 44 00 et Urbanisme: 032 942 44 35.

Le télétravail est introduit au sein de l'administration communale pour toutes les tâches qui s'y prêtent. Afin de minimiser les risques de propagation du virus, la présence physique dans les

bureaux est réduite autant que faire se peut. Néanmoins, une permanence est garantie dans chaque secteur selon l'horaire ci-dessus. Pour les cas qui ne peuvent pas être réglés à distance, il faut impérativement prendre rendez-vous avec le service concerné.

Marchés hebdomadaires maintenus

La bibliothèque régionale et la ludothèque restent ouvertes comme d'habitude, les services de prêt étant autorisés. A l'instar des écoles et tant que le canton le permet, l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) continue à accueillir des jeunes dans le respect des mesures de sécurité strictes en vigueur depuis un certain temps déjà.

Les halles de gymnastique restent ouvertes à ce stade pour les seules activités scolaires. Les deux marchés hebdoma-

dares du mardi et du vendredi sont maintenus.

La Municipalité met tout en œuvre pour assurer la réalisation des tâches prioritaires qui lui incombent. Les services de permanence des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité continuent à être assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas d'urgence en dehors des heures de bureau (pannes, fuites, dérangements), ils peuvent être joints au 032 942 44 77 (électricité) et au 032 942 44 88 (eau et gaz).

Port du masque obligatoire à la déchetterie

En ce qui concerne les travaux publics, le ramassage des ordures et des déchets verts se déroule conformément aux tournées de collecte fixées pour 2021. Chaque ménage a reçu tout récemment à domicile la brochure des informations

communales. Le mémo-déchets y est encarté. Il fournit toutes les informations utiles que l'on retrouve également sur le site internet de la Municipalité: www.saint-imier.ch/images/pdfs/memodéchets2020.pdf

La déchetterie reste ouverte selon l'horaire habituel. Le port du masque est obligatoire. La population est invitée à ne pas multiplier les visites et, dans toute la mesure du possible, de s'y rendre en semaine, afin de contribuer à supprimer les habituels engorgements du samedi matin.

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration. Il est tout à fait conscient des problèmes engendrés par les restrictions mises en place. Mais, tout doit être mis en œuvre pour barrer la route au virus. Plus que jamais, il s'agit de faire preuve de solidarité. | cm



RENAN

Une entraide entre artistes de la région

En cette période morose, un artiste graffeur et un artiste culinaire collaborent pour offrir une belle surprise à la clientèle lors de la réouverture du restaurant



Soy Gris (à gauche) et Matthieu Busarello

Gaëtan Gris, alias Soy, connu dans la région pour ses peintures réalisées à la bonbonne et Matthieu Busarello, chef de cuisine du restaurant Le Cheval Blanc à Renan, réalisent ensemble un beau projet.

Par hasard Soy est venu goûter la cuisine de Matthieu

dans son restaurant et c'est à ce moment que les deux artistes ont décidé de collaborer ensemble pour apporter de la gaieté au restaurant lors de sa réouverture post-vacances au mois de janvier.

Malheureusement, la situation due à la pandémie a ralenti

le déroulement du projet, mais les deux artistes ont voulu poursuivre, par soutien mutuel. «C'est maintenant qu'il faut le faire, sinon rien ne va jamais se réaliser», annonce Matthieu Busarello, tenancier du restaurant. Pour le paiement de la facture, une entente a été trou-

vée pour que le restaurateur ne se retrouve pas sans liquidités avant de reprendre son activité principale.

Le restaurant étant encore fermé sous décision du Conseil Fédéral, les clients verront le résultat de la fresque un peu plus tard que prévu. | ef

PLR SAINT-IMIER

Le PLR se lance de nouveaux défis...

Une page se tourne, l'histoire continue. Allons de l'avant.

Le PLR Saint-Imier a pris connaissance avec un certain étonnement du communiqué de presse de ARC paru dans la Feuille d'Avis du 15 janvier dernier. La population pouvait y lire que le conseiller municipal en charge de la culture et des écoles a décidé de quitter la vie politique locale suite au vote sur la fusion. Par la même occasion, ARC a essayé d'imputer cette démission à notre force politique en nous accusant d'avoir mené une campagne aux relents passés et dédaigneux. Le PLR ne peut que s'offusquer d'une telle accusation. Le vote sur la fusion est maintenant terminé, il est temps de passer à autre chose.

Au jeu des chaises musicales de l'exécutif, ARC a donc recruté dans ses rangs l'ex-socialiste Jessica Haenni à qui le PLR Saint-Imier souhaite la cordiale bienvenue au sein du conseil municipal.

Dans cette optique et afin d'être encore plus efficaces pour Saint-Imier et ses habitants, les deux conseillers municipaux PLR ont choisi de changer de département, comme le permet l'ordonnance d'organisation du Conseil municipal. Le Département de la culture et des écoles abandonné, pendant les fêtes, est, dès à présent repris par Corentin Jeanneret qui cède sa place de chef du Département de l'économie et du tourisme à Marcel Gilomen. Fort d'un excellent bilan, Corentin Jeanneret a su mener les affaires courantes avec brio. De très beaux projets, malgré un contexte économique très défavorable, ont pu voir le jour: les relations avec le Parc Chasseral et Jura bernois Tourisme ont été renforcées, le projet d'écologie industrielle de la Zone industrielle de la Clef a vu le jour, et une opération de sou-

tien au commerce local par le biais de bons CIDE a été un réel plébiscite. Fort de ces succès, il a choisi de relever un nouveau défi. La culture, actuellement dans un état sinistré à cause de la situation sanitaire, est remplie de beaux défis. Les citoyennes et citoyens sont très largement dans l'attente de pouvoir à nouveau se divertir et se nourrir de culture, sans oublier la rénovation et l'extension du musée communal. Quant aux écoles, les nouveaux défis liés aux mesures sanitaires seront à coup sûr un vrai challenge. Marcel Gilomen peut laisser le Département de l'urbanisme et de la mobilité sereinement. Malgré un refus net de la majorité ARC-PS d'installer des caméras aux endroits sensibles de Saint-Imier, il a initié le *Social Lab* afin de trouver des solutions claires et pragmatiques au problème toujours plus agaçant et coûteux des incivilités à Saint-Imier. Il aura aussi réussi une belle transition avec l'installation des parcs à vélos sur les places du Marché et du 16 Mars, ainsi que la gestion courante des permis de construire et n'oublions pas l'organisation efficace du ramassage des déchets. Chef d'entreprise, formateur d'apprenti fortement ancré dans l'économie locale depuis des années, il pourra, grâce à sa motivation et son expérience, tenir les rênes du Département de l'économie et du tourisme, deux secteurs qui souffrent également beaucoup de la situation actuelle. Le PLR Saint-Imier félicite et remercie ses deux membres à l'exécutif pour leur engagement sans faille et leur souhaite plein succès dans ces nouveaux défis. Allons de l'avant pour qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier.

| plr saint-imier

BOURGEOISIE DE SAINT-IMIER

De belles perspectives en vue

La Bourgeoisie de Saint-Imier entame 2021 avec de nouvelles perspectives.

Un investissement conséquent a été porté au budget pour la rénovation du bâtiment sis rue D' Schwab 23 à Saint-Imier. Un local de stockage d'archives, une salle de réunion et un bureau seront aménagés. Les travaux débiteront après la période de dépôt de permis fin février.

Cette rénovation permettra au conseil de quitter les locaux mis à disposition par la Municipalité rue Agassiz 12 et ainsi favoriser

le développement du CEFF santé-social qui occupe le reste du bâtiment.

L'entreprise forestière de la Bourgeoisie a été cédée au garde forestier de triage.

Employé de la corporation depuis 28 ans, Claude Domont a repris à son compte l'ensemble des travaux sylvicoles dans les forêts de la Bourgeoisie de Saint-Imier. Il sera épaulé dans cette tâche par les forestiers bûcherons avec qui il travaille depuis de nombreuses années, l'apprenti en cours de formation suit également le

mouvement. Les clients de la Bourgeoisie pourront continuer à bénéficier de l'excellent travail fourni par cette équipe expérimentée qui poursuit son activité dans les mêmes locaux.

La Bourgeoisie de Saint-Imier en profite pour remercier chaleureusement ses clients et partenaires, nul doute que l'entreprise forestière Domont leur fournira des prestations de qualité à la hauteur de leurs attentes.

| conseil de bourgeoisie de saint-imier

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Etat de la population au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, la commune de Sonvilier comptait 1227 habitants, soit une diminution de 12 habitants. Dans le courant de l'année 2020, la Municipalité a enregistré 15 naissances, mais également 15 décès.

La répartition se fait comme suit: Sonvilier village: 990 habitants; Mont-Soleil: 100 habitants; La Chaux-d'Abel: 92 habitants; Le Cerneux-Veu-sil: 0 habitant; Montagne de l'Envers: 45 habitants.

Habitants selon sexe

La commune comptait 630 hommes et 597 femmes.

Nationalités

1068 personnes étaient de nationalité suisse et 159 personnes de nationalité étrangère.

Etat civil

Célibataires: 584
Marié(e)s: 487
Divorcé(e)s: 103
Veuf(s)/veuve(s): 52
Partenariat annulé: 1

Confessions

Protestants: 442
Catholiques romains: 249
Catholiques chrétiens: 5
Hors religion reconnue: 531

| cm

Permanence du bureau communal

En raison de la situation particulière de la pandémie Covid-19 et des mesures sanitaires, la permanence est momentanément suspendue. Rosemarie Jeanneret, maire de Sonvilier reste à votre disposition par courriel à rjeanneret@sonvilier.ch ou sur rendez-vous. L'administration est atteignable au 032 941 11 20.

Les dates de séances 2021 du Conseil municipal sont fixées au mardi à 19h30, les 26 janvier, 9 février, 23 février, 9 mars, 23 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin, 13 juillet, 17 août, 24 août, 7 septembre, 21 septembre, 5 octobre, 19 octobre, 2 novembre, 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre.

Les dates des assemblées municipales sont fixées au jeudi 10 juin et 9 décembre, à confirmer en fonction de la situation sanitaire. Les convocations sont transmises à chaque ménage. | cm

LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE RENAN AVIS OFFICIELS

Ecole à journée continue

La commune informe les parents que le retour du sondage pour une éventuelle ouverture d'une structure d'accueil à journée continue révèle qu'il n'y a pas assez d'élèves pour mettre sur pied une telle organisation pour l'année scolaire 2021-2022.

L'Autorité communale remercie les familles qui ont répondu à l'enquête. | cm

Statistiques de la population 2020

Nombre d'habitants au 31 décembre 2020: 936.

Mouvement migratoire

67 arrivées, 61 départs, 7 naissances, 8 décès.

Répartition par sexe

494 hommes et 442 femmes.

Répartition par confession

353 réformés, 154 catholiques romains, 429 autre confession ou sans confession.

Répartition par état civil

411 célibataires, 401 mariés, 74 divorcés, 43 veufs ou veuves,

6 liés par un partenariat enregistré, 1 partenariat dissolu.

Répartition entre Suisses et étrangers

841 Suisses et 95 étrangers répartis comme suit: France: 16; Allemagne: 13; Italie: 13; Espagne: 12; Portugal: 10; Brésil: 4; Congo (Brazzaville): 4; Roumanie: 2; Royaume-Uni: 2; Sénégal: 2; Turquie: 2; Congo (Kinshasa): 2; Afghanistan: 1; Autriche: 1; Belgique: 1; Cameroun: 1; Canada: 1; Colombie: 1; Egypte: 1; Iran: 1; Israël: 1; Japon: 1; Luxembourg: 1; Malaisie: 1; Russie: 1. | cm

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 22 au 28 janvier: Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h 45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h 15-19h 45

TRAMELAN
Du 22 au 28 janvier: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOPUS UPJ

www.bibliopus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 9 février: 15h 15-17h
LA FERRIÈRE commune
Samedi 13 février: 9h 45-11h 45

FRINVILLIER
Mardi 26 janvier: 16h30-17h 15

ORVIN centre du village
Mardi 26 janvier: 17h 45-19h30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 29 janvier: 17h30-19h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 29 janvier: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 2 février: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 29 janvier: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER collège
Lundi: 17h-19h
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15h 15-17h 15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h 15-19h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h), parcours avec visite guidée fermé jusqu'à nouvel avis

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe
Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h 10
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h 15
Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal
Lundi: 19h45
(sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h 15-21h 15
60 francs/an
Etudiantes 30 francs/an
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Hournet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h
032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Fermé pour travaux de rénovation
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

SKI ALPIN

BUGNENETS-SAVAGNIÈRES
www.chasseral-snow.ch
Ecole suisse des sports de neige: 079 611 79 91

TÉLÉSKIS DES PRÉS-D'ORVIN
www.presdorvin-ski.ch

TÉLÉSKIS DE TRAMELAN
032 487 52 66
www.teleski-tramelan.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 23 et du 24 janvier assuré par Doris Isler et Sébastien Gurtner, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi: 16h-18h (permanence maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charrière 6
2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
Fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lundi-mercredi: 8h-11h 45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h 45, 14h-16h
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER
HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch
– Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86
– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9h-11h 45, 14h-16h 45
Mercredi: 14h-16h 45
Jeudi: 9h-11h 45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h 45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9h-12h
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

F. VORPE
POMPES FUNÈBRES
A votre écoute
Service jour et nuit
Espace famille – Salle de recueillement
032 489 12 38 / 079 250 39 04
www.pvorpe.ch

Quelque chose à donner ?

N'hésitez plus, une rubrique gratuite réservée aux objets à donner est disponible dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*.

Envoyez-nous vos textes à fac@bechtel-imprimerie.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces
Sur demande ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.
Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

Attention: la majorité des horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels. En raison de la crise sanitaire, merci de vous renseigner auprès des instances concernées.



Peu de mouvement dans la population



La population de la localité de Tramelan a très peu varié en 2020. Au 31 décembre, elle affichait 4636 âmes inscrites au Registre des habitants, soit 6 de plus qu'au 31 décembre de l'année précédente.

La gent masculine était très légèrement supérieure à la gent féminine, 2328, contre 2308. Les Suissesses étaient par contre mieux représentées que les Suisses, 1943 contre 1886. Les ressortissants de nationalité étrangère (442) dominaient plus distinctement en nombre les ressortissantes étrangères (365).

Sur le plan confessionnel, les religions reconnues par l'Etat de Berne représentaient 56,25% des religions pratiquées à Tramelan (catholique romaine : 1033 personnes, soit 22,28% ; protestant : 1574 personnes, soit 33,95% ; catholique chré-

tien : 1 personne, soit 0,02%). Ce que le système communal actuel enregistre comme autres confessions et sans indication comptait 43,74%, 1975 (42,60%) pour la première catégorie et 1,14%, soit 53 personnes, pour la seconde catégorie.

Au 31 décembre 2020, la cité de Virgile Rossel comptabilisait 2067 célibataires (44,59%), 1919 personnes mariées (41,39%), 277 veuves et veufs (5,97%), 365 personnes divorcées (7,87%), 6 citoyens et citoyennes en partenariat enregistré (0,13%) et deux personnes en partenariat annulé (0,04%).

En termes d'autorisation d'établissement et de séjour, les Suisses sont largement les plus présents, avec 3829 possesseurs du passeport à la croix blanche (82,59%). Les *séjour*

B étaient 205 (4,42%), les *établis C* 463 (9,99%), les *provisoires F* 94 (2,03%), les *courte durée L* 14 (0,30%), les *requérants d'asile* 26 (0,56%) et les *frontalier G* 5 (0,11%). Tramelan a déploré 76 décès et fêté 41 naissances. A titre de comparaison pour ce dernier point, 2019 avait compté 43 décès et 30 naissances. Soixante nationalités sont accueillies à Tramelan. Les ressortissants portugais sont les plus présents, à 267. Viennent ensuite les citoyens/nes de France (97), d'Italie (95), d'Afghanistan (58), d'Espagne (41), de Roumanie (20), du Kosovo (17), d'Erythrée (16), d'Iran (14), de Syrie, d'Irak et du Cameroun (13), du Brésil (10), de la République de Macédoine du Nord (9), d'Allemagne et du Maroc (8), de Colombie, de Turquie et d'Angola (7), de Belgique (6), de Croatie,

du Niger et d'Egypte (5), de Pologne, du Royaume-Uni, de Serbie et d'Ukraine (4), du Burundi et du Congo-Kinshasa (3), des Philippines, de Côte d'Ivoire, de Slovaquie, de Slovénie, de Russie, d'Albanie, de Chine, de Thaïlande, d'Algérie, du Togo, d'Ethiopie et d'Argentine (2). Dix-neuf personnes sont issues de 19 pays différents, soit la République dominicaine, Cap-Vert, Cambodge, Sri Lanka, Bosnie-et-Herzégovine, Autriche, Hongrie, Sénégal, Tunisie, Cuba, Soudan, Somalie, Guinée, Grèce, Australie, Etats-Unis d'Amérique, Pakistan, Lituanie et Tchèque. Une personne était de nationalité inconnue.

La géographie des arrivées et des départs se répartit essentiellement dans le Jura bernois et Bienne et environs, selon les chiffres principaux suivants:

Bienne (43 arrivées de Bienne, 43 départs pour Bienne), Tavannes (19, 39), Valbirse (19, 8), Reconviiler (12, 14), Moutier (12, 5), Saint-Imier (8, 12), Court (4, 3), Evillard (4, 2), Nidau (4, 3), Corgémont (2, 10), Sonceboz (1, 10). Les mutations sont principalement enregistrées dans le canton de Berne (183 départs, 197 arrivées), le canton du Jura (55, 40), de Neuchâtel (14, 22), Vaud (9, 5), Soleure (5, 4), Fribourg (4, 5) et Valais (3, 2).

A noter en guise de conclusion que les chiffres livrés au 31 décembre de chaque année sont une photographie de la situation à cette date précise. L'an dernier, par exemple, nous avions fourni au 31 décembre 2019 une population tramelote se montant à 4630 habitants. Or, avec le recul, elle se montait en réalité à 4644. Les 14 unités de différence sont liées à des opérations administratives en cours au niveau de l'état civil, de l'octroi d'une autorisation de séjour, etc. | *cm*

La Commission Culture renforcée

A la suite de l'annonce de la démission de Nathalie Mercier-Vaucher avec effet au 31 décembre 2020, le Conseil municipal s'est mis à la recherche d'un/e remplaçant/e. Maxime Rossel, actif dans l'association Agora, a accepté d'intégrer l'organe communal dès à présent. Ainsi, la commission Culture est au complet et peut vaquer à ses occupations. Le Conseil municipal remercie les deux habitants de la localité de leur engagement. | *cm*

Le Conseil municipal a repris du service

Le Conseil municipal de Tramelan s'est retrouvé pour la première séance de l'année 2021 le mardi 12 janvier. Ses réunions, hebdomadaires, sont organisées au CIP, pandémie oblige. Elles sont en présentiel. En entamant cette nouvelle année, particulière, l'Exécutif tramelot débute la deuxième moitié de la présente législature (18^e). | *cm*

Nouvelles mesures

En fonction de l'évolution de la pandémie et des récentes décisions de la Confédération et du canton de Berne, la commune de Tramelan a légèrement adapté son chapelet de mesures. Depuis le lundi 18 janvier, les locaux de l'administration (Hôtel de Ville - Grand-Rue 106 - et Services techniques - rue de la Promenade 3) restent fermés au public. La clientèle ne peut y avoir accès que sur rendez-vous (voir www.tramelan.ch). Le Service social est accessible selon les dispositions communiquées

aux bénéficiaires. La déchetterie reste ouverte selon les horaires habituels. Le travail des commissions, du Conseil municipal et du Conseil général n'est pas impacté. Toutes les séances se font en présentiel à moins que les prescriptions sanitaires ne puissent pas être respectées. L'ensemble de ces mesures sont entrées en vigueur lundi 18 janvier et seront appliquées au moins jusqu'au dimanche 28 février, en fonction de l'évolution de la pandémie. Nous vous remercions de votre compréhension. | *cm*

(Au Café de la Gare)

Début du texte à la page de titre

- Voilà votre café. Je vous ai mis un petit biscuit. C'est nouveau, des italiens, je les adore.
- Merci, mademoiselle.
- Encore en train d'écrire! Excusez-moi, je suis curieuse, mais qu'est-ce que vous écrivez? Des histoires? Des choses personnelles, genre journal intime?
- Euh... un peu de tout ça. Je ne sais pas vraiment...
- Mais, vous êtes un vrai écrivain ou c'est juste un hobby?
- Je... oui et non, c'est compliqué.
- C'est bizarre, je m'imagine toujours que les gens qui écrivent les livres que je lis savent parfaitement ce qu'ils font. Je les imagine derrière un bureau très, très chic, avec une plaque sur leur porte qui dit: Truc-chose - ECRIVAIN.
- Vous lisez?
- Je passe mon temps à lire. Enfin quand je ne suis pas au service ici.
- Mademoiselle, deux pressions et trois de Goron, s'il vous plaît!

Le crayon ne bouge plus, saisi d'une crise de tétanie.

Laura lit! Où Laura lit-elle? Dans son lit? Là n'est pas la question. Mais que lit Laura? Laura m'a-t-elle lu? Maudits pseudonymes, évidemment, elle ne sait pas qui je suis. Et, de toute façon, elle ne connaît même pas mon vrai nom. Et si Laura me lit, comment m'imagine-t-elle? J'aurais dû m'habiller un peu plus artiste... plus jeune aussi peut-être. Elle doit bien avoir vingt ou trente ans de moins que moi, Laura. Elle pourrait être

ma fille, facilement. Si j'avais eu des enfants. Des enfants...

Soudain le crayon reprend vie, il se met à danser, en arabesques saccadées, il soulève des vagues de mots, que le capitaine qui le pilote de loin, derrière ses lunettes, parviendra peut-être à déchiffrer à grand peine, plus tard, courbé sur sa table de travail, de souffrance. Le crayon saute, pointe, trace, hachure haineusement des paragraphes entiers, disparus en mer, à jamais, emportés dans un typhon de plomb, engloutis par un kraken difforme qui fait virevolter ses tentacules sur la feuille qui n'est bientôt plus qu'un champ de bataille au milieu duquel quelques mots isolés, mutilés, agonisent loin de tout sens et de toute syntaxe. Enfin, seuls parmi ces phrases démembrées, résistent les quatre lettres en majuscules éclatantes du nom de LAURA.

- Tiens, vous avez écrit mon prénom, là: Laura! Vous pensiez à moi en l'écrivant? Mais non, je suis bête, vous ne savez même pas que je m'appelle Laura.

- Enchanté, Laura! Si, je savais, j'avais déjà entendu vos collègues vous appeler Laura. Moi, c'est Raoul.

Cet aveu spontané lui coupe le souffle. Il a osé, sans réfléchir, paf, comme ça! Il a appelé Laura Laura. Et Raoul s'est mis à nu devant elle. Et il se met à espérer, follement: Raoul, elle l'aura, Laura! A moins que, poussant plus loin son audace, c'est Raoul qui l'aura, Laura...

- Raoul, vous êtes exactement comme j'imaginai un écrivain: les pieds tordus sous la table,

des yeux qui n'osent pas vous regarder comme un homme regarde une femme et la tête perdue dans les nuages! Excusez-moi, ce n'est pas méchant ce que j'ai dit là. En fait, je vous trouve très mignon.

Le long silence qui suit n'est pas un effet de style. C'est un vrai silence. Laura ne sait pas quoi dire à ce client tout de même bien étrange. Raoul ne sait pas quoi dire ni écrire pour tenter de protéger d'une pudique feuille de signes son être le plus intime qu'il sent s'élaner pour enlacer Laura et la conduire dans un tango qui se faufile entre les tables, les chaises, le comptoir et les poivrots du Café de la Gare.

Ce silence dure. Longtemps. Et c'est bon.

- Mademoiselle, encore trois de Goron!

Laura ne bronche pas. Elle aussi savoure ce silence. Les hommes, ça cause, ça cause, mais ce n'est que quand ils se taisent qu'ils ne mentent plus et qu'ils se mettent à exister vraiment. Je ne lirai jamais un livre écrit par Raoul. Il ne pourrait rien me dire de plus que là, maintenant, en se taisant.

Trop tard, le charme est rompu.

- C'est... c'est gentil, Laura, mais vous savez, je...

Dans un geste très lent et très doux, elle pose son doigt sur ses lèvres pour lui donner l'ordre, qui va de soi, de se taire.

Le crayon est tombé par terre. Sa mine s'est cassée. Raoul sent son cœur battre, fort, en syncope. A cause du crayon cassé?

A cause du fil brisé de son inspiration? Ou alors à cause du silence de Laura? Il ne sait pas, mais il aime cet instant, cette fragile bulle de temps qui s'est échappée du présent et qui, il le sent, ne va pas tarder à éclater douloureusement.

- Elle est sourde ou quoi, la Laura? J'ai dit trois décis de Goron, bordel!

La bulle a tenu. Laura ne bouge toujours pas. Elle a juste

fermé les yeux pour mieux savourer encore ce souffle de vie qui la caresse et la pénètre avec une intense légèreté.

Dans le scénario du film que j'écrirais, se dit enfin Raoul, Laura dénouerait lentement le nœud de son tablier, qu'elle laisserait tomber comme une mue à ses pieds, puis elle tendrait sa main dans la direction de Raoul qui la suivrait vers la porte du Café de la Gare qui s'ouvrirait sur un ciel aux nuages techniques dans lequel s'envole-

raient les deux amoureux, se touchant à peine du bout des doigts, jusqu'à ce qu'enfin se matérialise en lettres rosées par les rayons du soleil couchant le mot FIN.

Mais la vie, ce n'est pas du cinéma. Quand le vin est commandé, il faut le servir et Laura s'est déjà enfuie derrière le comptoir et Raoul a ramassé son crayon cassé. Il le regarde et se demande plus que jamais: A quoi bon écrire? Pourquoi? Pour qui? | *tl*

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

Bug informatique pour l'école de recrue à domicile

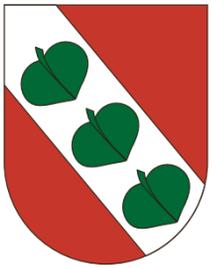
Tony

Editeur
 Imprimerie Bechtel SA
 CP 103
 Bellevue 4, 2608 Courtelary
 info@bechtel-imprimerie.ch
 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
 www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
 Mardi 12h
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
 95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
 Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
 Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



Avis de construction

Maîtres d'ouvrage: Corinne et Martin Zeller-Fuchs, Les Brues 35, 2606 Corgémont.
Propriétaires fonciers: idem.
Auteurs du projet: idem.
Projet: fermeture vitrée de la terrasse avec isolation et chauffage, sur parcelle N° 436 au lieu-dit «Les Brues 35», 2606 Corgémont (zone de construction H2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: vitrage.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 février 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 22 janvier 2021

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Didier Studer, Sous l'Age 9, 2607 Cortébert.
Propriétaire foncier: FC La Suze 07, Michel Joray, Président, CP 20, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: ASD publicité Sàrl, Simonin, route de France 20, 2350 Saignelégier.
Projet: installation d'une nouvelle réclame publicitaire sur la façade de la cabane du terrain de football (hauteur 1 m x longueur 24 m), sur parcelle N° 487 au lieu-dit «Stade de la Courtine 3», 2606 Corgémont (zones destinées aux installations de Sport et de Loisirs / ZSL 1).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 février 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 22 janvier 2021

Le Secrétariat municipal

Cormoret



Avis de construction

Requérant: Gérard William et Marie-Pierre Müller, chemin du Torrent 8, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: Gérard William et Marie-Pierre Müller, chemin du Torrent 8, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: Schwaar Immo, CP 62, 2613 Villeret.
Projet: pose d'un panneau publicitaire.
Emplacement: chemin du Torrent 8, 2612 Cormoret.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 15 janvier 2021

Le Conseil municipal

Réclame

Courtelary



Elections municipales complémentaires du 14 février 2021

Les listes suivantes nous sont parvenues dans les délais pour l'élection de 3 membres du conseil municipal; elles émanent de:

Avenir Courtelary présentant:
 Mérrillat-Rohrbach Jenny
 Zürcher Roxanne
Hubert dans l'intérêt du Village – Courtelary présentant:
 Hubert Droz

Avec Courtelary présentant:
 Grassa Karim

Courtelary, le 18 janvier 2021

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Vuillaume Serge, rue de la Scierie 9, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: idem que requérant.
Propriétaire foncier: idem que requérant.
Projet de construction: création d'un couvert à voiture accolé à la maison et au garage existant, bâtiment sis à La Scierie 9 sur parcelle N° 1320, zone HA.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: ossature bois.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 8 janvier 2021

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Désirée Cubadda, Grand-rue 64, 2608 Courtelary.
Auteure du projet: idem que requérante.
Propriétaire foncier: idem que requérante.
Projet de construction: changement des fenêtres au 2^e étage du bâtiment digne de conservation - objet C, sis à Grand-rue 64, sur parcelle No 56 zone HA.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
 Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le

nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 22 janvier 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Syndicat pour l'alimentation en eau potable des Franches-Montagnes (SEF), c hemin du Finage 10, 2350 Saignelégier.
Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelles N°s 870, 871, 1102 et 1231, au lieu-dit: «Le Petit Cerneux», commune de Courtelary.
Projet: remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable existante, pose de nouvelles vannes et défrichement avec mesures de compensation.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo, 80 LR, 27 LCPN et 27 OCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 janvier 2021.

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Mont-Tramelan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Syndicat pour l'alimentation en eau potable des Franches-Montagnes (SEF), chemin du Finage 10, 2350 Saignelégier.
Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelles N°s 13, 17, 19, 24, 27, 29, 34, 40, 53, 61, 67, 72 et 74, aux lieux-dits: «Les Fontaines et les Vacheries Bruniers», commune de Mont-Tramelan.
Projet: remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable existante, pose de nouvelles vannes et défrichement avec mesures de compensation.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo, 80 LR, 27 LCPN et 27 OCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Mont-Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 janvier 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Orvin



Publication des résultats des votations et des élections municipales du 17 janvier 2021

Votations municipales	
Nombre d'électeurs et d'électrices:	876
Votes par correspondance nuis:	8
Nombre de cartes de légitimation valables:	334
Projet 1:	
Approbation du budget 2021 de la commune d'Orvin	
Bulletins rentrés:	330
Bulletins non pris en compte:	3
dont 3 blancs	
Bulletins pris en compte:	327
OUI	313
NON	14
Projet 2:	
Approbation d'un crédit d'engagement de 115300 francs pour l'achat d'un véhicule Holder	
Bulletins rentrés:	330
Bulletins non pris en compte:	2
dont 2 blancs	
Bulletins pris en compte:	328
OUI	294
NON	34
Projet 3:	
Approbation des modifications du règlement sur les déchets	
Bulletins rentrés:	330
Bulletins non pris en compte:	6
dont 6 blancs	
Bulletins pris en compte:	324
OUI	291
NON	33
Projet 4:	
Renouvellement du contrat avec le Parc régional Chasseral 2022-2031	
Bulletins rentrés:	330
Bulletins non pris en compte:	6
dont 6 blancs	
Bulletins pris en compte:	324
OUI	272
NON	52

Elections municipales (2 membres du conseil municipal)	
Bulletins rentrés:	334
Bulletins non valables:	0
Bulletins valables:	334
Majorité absolue:	168

Conseil municipal sont élus:	
BALZ Arthur avec 243 voix	
TIÈCHE Julien avec 219 voix	
obtient des voix:	
FANKHAUSER Kristel avec 173 voix	

Conformément à l'article 54, al. 2 du règlement d'organisation, la majorité absolue a été atteinte par un nombre suffisant de personnes au premier tour. De ce fait, un second tour n'est pas nécessaire.

Voie de recours
 Ces votations et élections sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours pour les élections (art. 67a, al. 1 LPJA), le délai commençant de courir le jour suivant la votation.

En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

L'Administration municipale

Plus forts ensemble.



prosenectute.ch
 IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

PRO
 SENECTUTE
 PLUS FORTS ENSEMBLE



Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérants: Aurore et Joachim Geiser, rue de Fribourg 19, 2503 Bienne.

Propriétaires fonciers: Aurore et Joachim Geiser, rue de Fribourg 19, 2503 Bienne.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Projet de construction: construction d'une maison familiale avec garage double et pergola. Rue de l'Eglise 7, 2603 Péry, parcelle N° 1118, zone H2.

Dimensions: selon les plans déposés.

Genre de construction: fondations radier béton armé. Construction portante en mur béton armé / briques. Parois en briques ciment et TC. Plafonds en dalle béton armé / charpente en bois. Façades en briques et crépis de couleur blanc cassé. Toit à 2 pans avec une inclinaison de 9° et 17° en Eternit de couleur grise. Raccordement au chauffage à distance. Déplacement du grenier de 5 mètres au sud soit sur la parcelle N° 700.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 février 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 22 janvier 2021

Le Conseil Municipal

Renan



Avis de construction

Requérant: Rufener Florian, Droit des Convers 115, 2616 Renan.

Auteur du projet: Rufener Florian, Droit des Convers 115, 2616 Renan.

Adresse du projet: parcelle N° 652, Droit des Convers 115, 2616 La Renan.

Descriptif du projet: aménagement dans les garages existants d'une installation de distillerie à façon.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone agricole.

Dérogation: art. 24c LAT.

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 22 janvier au 23 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 22 janvier 2021

Le Conseil municipal

Renan (suite)



Avis de construction

Requérante: Florence Monnerat, Grand-rue 27, 2616 Renan.

Auteurs du projet: Florence Monnerat, Grand-rue 27, 2616 Renan.

Adresse du projet: parcelle N° 128, Grand-rue 27, 2616 Renan.

Descriptif du projet: rénovation d'une chambre du galetas en chambre à vivre en complément d'un appartement (duplex – demande après-coup) et installation de garde-corps sur les fenêtres du bâtiment.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: centre C.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –

Dépôt public: du 22 janvier au 23 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 22 janvier 2021

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC)

Changement d'affectation de la ZUP J 1 vers la zone mixte 1 C3a

Procédure: conformément à l'article 60 de la loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, la commune municipale de Saint-Imier dépose publiquement le projet de changement d'affectation de la ZUP J 1 vers la zone mixte 1 C3a.

Dépôt public: du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement. Le projet de modification, le rapport explicatif et ses annexes sont consultables pendant la période de dépôt public auprès du service d'urbanisme et mobilité, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Les éventuelles séances de conciliation auront lieu directement à la suite du dépôt public.

Oppositions: les oppositions ou les réserves de droit écrites et motivées à l'encontre du projet de modification seront adressées au service d'urbanisme et mobilité pendant le délai de dépôt public.

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 18-06

Requérant / Maître d'ouvrage: Polisar SA, Tilia et Pascal De Matteis, rue de la Clef 3, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 387, rue de la Clef 3, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: implantation d'un totem d'entreprises.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ La Clef.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-93

Requérant / Maître d'ouvrage: Marc Bernasconi, rue des Electricités 53, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Auteur du projet: MBR Architecture, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Adresse du projet: BF 793, rue du Midi 32, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: transformation d'un local commercial en appartement (changement d'affectation) demande a posteriori.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

ZH: ZHfmd C3c.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation PC 3.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-92

Requérant / Maître d'ouvrage: Bourgeoisie de Saint-Imier, Ludovic Zürcher, CP 56, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: pga, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

Adresse du projet: BF 716, rue du Docteur Schwab 23, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: isolation et réfection de la toiture, isolation et réfection de l'enveloppe du bâtiment, ouvertures en façades, création de trois fenêtres en pente en pan nord, installation d'une pompe à chaleur, transformations intérieures et création d'un local d'archivage.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 janvier 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 21-01

Requérant: Thomas Vuillaume, route des Sauges 13, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: MBR Architecture, passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Adresse du projet: BF 1997, Les Savagnières 68, 2610 Les Pontins.

Description du projet: construction d'une maison familiale avec garage intégré.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 22 janvier 2021 au 22 février 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Vu la situation sanitaire, les guichets de l'administration sont fermés. Les consultations se font sur rendez-vous uniquement (tél. 032 942 44 35). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 22 janvier 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Profil-Job Sàrl, p. a. Estate Agency Management SA, Cour de Saint-Pierre 7, case postale 3157, 1211 Genève 3.

Auteur du projet: W. Heiri Architektur Immobilien und Treuhand AG, Dorfstrasse 44, 2544 Bettlach.

Emplacement: parcelle N° 174, au lieu-dit: «rue Francillon 19», commune de Saint-Imier.

Projet: changement d'affectation d'un entrepôt en un bar / restaurant avec salle de jeux (nord) et d'un take-away à l'avant (sud).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: M1 et C4b.

Zone de protection: périmètre de protection de l'ancienne localité PP.

Recensement architectural: digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

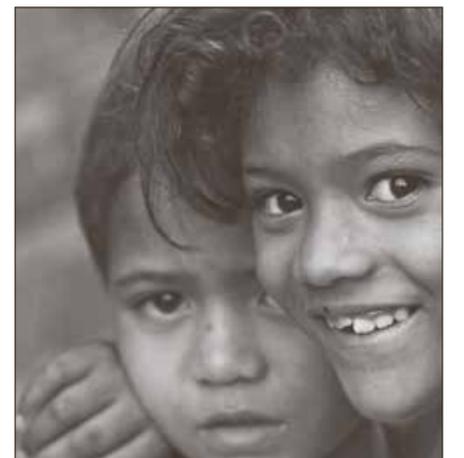
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame



Un franc par jour
La constance donne confiance.
En étant marraine ou parrain de projet, vous contribuez, à raison de 360 francs par an, à la réussite d'un projet de l'UNICEF de votre choix.
Merci de votre générosité.
www.unicef.ch

unicef

Sauge



Avis de construction

Requérants: Maria et Patrick Riesen, chemin des Oeuchettes 23, 2536 Plagne.

Auteurs du projet: Maria et Patrick Riesen, chemin des Oeuchettes 23, 2536 Plagne.

Propriétaires fonciers: Maria et Patrick Riesen, chemin des Oeuchettes 23, 2536 Plagne.

Projet: construction de 2 murs de soutènement en blocs de granit gris et pose d'un spa de natation sis sur parcelle N° 1071 au chemin des Oeuchettes 23 à Plagne, zone H2. Construction d'un carport en bois naturel avec toit plat sis sur parcelle N° 1072 au chemin des Oeuchettes 25 à Plagne, zone H2.

Genre de construction: selon descriptif détaillé déposé.

Objet protégé: néant.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 21 décembre 2020

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

Requérants: Raffard-Colombani Arthur et Lisa, Champ du Ritat 24 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Magicpool SA, Frobenstrasse 57 à 4053 Basel.

Emplacement: lieu-dit: champ du Ritat 24, parcelle N° 1033 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: mise en place d'une piscine avec pompe à chaleur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 15 janvier 2021

Le Bureau communal

Tramelan



Avis de construction N°2020/65

Requérants: Melody et Nicolas Ledermann, rue de Courtelary 37, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure (avec protection visuelle) à l'est du bâtiment existant. Parcelle N° 3307, zone M2.

Emplacement: rue de Courtelary 37, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés. Selon plans et formulaires.

Dérogation: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 22 janvier 2021 au 23 février 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible également par courriel sur demande ou consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 22 janvier 2021

La Commune de Tramelan

Canton de Berne



VOTATION SUR L'APPARTENANCE CANTONALE DE MOUTIER:

Un engagement durable du canton à Moutier

Emploi, santé, éducation, économie, culture: le canton de Berne a mis à jour sur son site internet les informations relatives à son engagement dans la cité prévôtoise, afin de permettre un débat objectif sur l'appartenance cantonale de la commune. Dans l'ensemble, les chiffres sont restés stables par rapport à la situation qui prévalait avant le vote de 2017. Le nombre de postes de travail liés au canton a augmenté.

En raison du temps écoulé depuis la votation du 18 juin 2017, les partenaires de la Conférence tripartite ont convenu que les messages des autorités communales et cantonales délivrés lors du premier scrutin seraient maintenus inchangés et complétés par un avenant commun. Le texte vient d'être adopté par les exécutifs et a été rendu public. Il décrit de manière factuelle les principaux changements intervenus à Moutier depuis le vote de 2017.

Dans la foulée de ces travaux sur l'avenant, le canton de Berne met à jour de manière plus complète les informations sur sa présence et les liens qu'il entretient avec la commune de Moutier, ses habitantes et ses habitants. Des chiffres actualisés et des statistiques récentes sont disponibles dès à présent sur le site www.be.ch/moutier. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre.

Un emploi sur cinq lié au canton

Au total, 685 personnes (532,3 emplois à plein-temps, EPT) ont un travail à Moutier en lien avec le canton de Berne. Cela équivaut à près d'un actif sur cinq dans la cité prévôtoise, comme en 2017.

Le canton de Berne compte 143,7 EPT dans ses unités administratives (168 personnes) et 117,6 EPT (190 personnes) dans l'enseignement. Les églises nationales et les services psychia-

triques sont toujours rattachés au canton par une structure indirecte. Le personnel ecclésiastique représente 3,1 EPT (4 personnes), celui de l'Unité hospitalière pour adolescents (UHPA), 10 EPT (11 personnes).

Dans les chiffres communiqués pour le vote de 2017, ce périmètre, intitulé « Emplois du canton à Moutier » comptait 267,8 EPT. Avec un total de 274,4 EPT en 2020, le nombre d'emplois a progressé de 6,6 EPT.

L'administration cantonale a donc évolué, tout en maintenant sur place une présence importante et une large palette de services pour les habitantes et habitants de Moutier et de la région.

A ce périmètre s'ajoute encore le personnel de l'hôpital (256,9 EPT / 312 personnes), employé par une société anonyme et propriété commune du canton et du groupe privé Swiss Medical Network, invité à participer au capital pour renforcer l'établissement. L'offre de soins et donc la structure du personnel hospitalier dépendent étroitement de la liste hospitalière cantonale. Le canton de Berne s'est engagé pour que l'hôpital de Moutier (HDM) soit non seulement pérennisé, mais puisse continuer d'apporter des soins de proximité à la population. Il entend maintenir l'HDM sur sa liste hospitalière en tant qu'hôpital à part entière, comme c'est le cas actuellement.

Simplification et accélération de l'aide aux cas de rigueur pour 6000 entreprises

Le Conseil-exécutif a adopté, le 15 janvier, l'adaptation de l'ordonnance concernant les mesures destinées aux entreprises touchées par la crise du coronavirus. Elle est entrée en vigueur le 18 janvier. Le canton de Berne y reprend les valeurs de référence fixées par la Confédération. Il entend réactiver dans les plus brefs délais le programme d'exécution suspendu le 13 janvier, avec des modalités d'accès simples, claires et rapides pour les 5000 à 6000 entreprises concernées. Lorsque l'on approchera de la fin des 208 millions de francs alloués à ce programme par la Confédération et les cantons, il faudra que le Conseil fédéral débloque sans attendre sa réserve.

Il faut que les entreprises du canton de Berne puissent bénéficier dans les plus brefs délais des mesures améliorées pour les cas de rigueur. C'est pourquoi le canton de Berne a adopté, le vendredi 15 janvier, une modification de l'ordonnance cantonale afférente (avec entrée en vigueur lundi 18 janvier) dans laquelle il reprend en grande partie les simplifications et les assouplissements décidés par le Conseil fédéral le 13 janvier. Cela permet de simplifier et d'accélérer la mise en œuvre du programme d'aide aux cas de rigueur. Dès que ce programme sera réactivé, ce qui doit être fait dans les plus brefs délais, les valeurs de référence suivantes s'appliqueront aux entreprises dans le canton de Berne:

- suppression de l'obligation de prouver la perte de chiffre d'affaires en cas de fermeture: les entreprises qui ont été fermées par les autorités durant au moins 40 jours civils depuis le 1^{er} novembre 2020 (en particulier les restaurants, les bars et les discothèques, les entreprises de loisirs et de divertissement) sont automatiquement considérées comme des cas de rigueur, pour autant qu'elles remplissent les autres conditions;
- les entreprises qui subissent une perte de chiffre d'affaires de janvier à juin 2021 en raison des mesures ordonnées par les autorités pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 peuvent calculer cette perte sur la base du chiffre d'affaires des 12 derniers mois au lieu du chiffre d'affaires de l'exercice 2020.
- L'interdiction faite aux entreprises de verser des dividendes ou des tantièmes ou de rembourser des apports en capital est raccourcie à 3 ans ou jusqu'au remboursement des aides obtenues;
- les entreprises fermées ont moins de garanties à présenter que les autres cas de rigueur;
- la limite supérieure des contributions à fonds perdu est relevée: le canton peut accorder des aides représentant jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires annuel, sans dépasser 750 000 francs par entreprise.

Une procédure simplifiée

Le canton a simplifié la procédure de mise en œuvre du programme d'aide aux entreprises qui ont ou auront dû cesser leur activité pendant au moins 40 jours entre le 1^{er} novembre 2020 et le 30 juin 2021 en raison des mesures prises par la Confédération ou par le canton pour endiguer la pandémie de Covid-19. Dans ce cas, il renonce à demander aux entreprises la preuve que leur viabilité est mise en danger par la pandémie de Covid-19. Il se réserve cependant

la possibilité de demander le remboursement des aides accordées en cas d'excédent de couverture, comme le prévoit la législation sur les subventions cantonales.

Pour les entreprises dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, le chiffre d'affaires déterminant est le chiffre d'affaires moyen des deux derniers exercices clos avant le début de la pandémie, concrètement avant le 1^{er} mars 2020. Il est ainsi plus facile pour les entreprises concernées de déposer une demande. Le calcul des contributions prend désormais aussi en compte les coûts fixes, c'est-à-dire toutes les charges indépendantes du chiffre d'affaires, sans les salaires. Le canton renonce en outre à demander la preuve que l'entreprise n'était pas surendettée en 2019 et que sa pérennité est assurée jusqu'à la mi-2021.

Les aides publiques ne peuvent pas dépasser 750 000 francs par entreprise et 20 % de leur chiffre d'affaires déterminant. Le canton de Berne exploite ainsi totalement la marge de manœuvre que lui laisse la Confédération.

Jusqu'à 6000 entreprises concernées dans le canton de Berne

Les entreprises ont jusqu'au 31 juillet 2021 pour déposer une demande d'aide pour cas de rigueur. En raison de la forte simplification de la procédure, le Conseil-exécutif s'attend à ce que le canton reçoive jusqu'à 6000 demandes, un chiffre plus de deux fois supérieur à celui attendu avec la procédure en vigueur précédemment. Il est encore trop tôt pour dire pendant combien de temps le crédit-cadre prévu permettra de soutenir toutes les entreprises qui remplissent les critères d'éligibilité à l'aide pour les cas de rigueur. Toutefois, le gouvernement bernois attend du Conseil fédéral qu'il mette à la disposition des cantons la totalité des 750 millions de francs que le Parlement fédéral a déjà débloqués sans affectation définie, sans demander aux cantons une participation financière à cette tranche supplémentaire. Le canton de Berne pourrait ainsi rajouter 80 millions de francs aux 200 millions de francs déjà prévus pour l'aide aux cas de rigueur, à condition que la même clé de répartition soit appliquée. Le Conseil-exécutif attend en outre du Conseil fédéral qu'il demande préventivement au Parlement, lors de la session de printemps 2021, une cinquième tranche pour l'aide aux cas de rigueur en Suisse afin de pouvoir garantir le financement et l'égalité de traitement de toutes les demandes des ayants droit dans le canton de Berne.

Réclame

Un service complet au cœur de votre région !

Préresse

- Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

- cartes de visite • cartes de naissance, de mariage • faire-part de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires • papillons, affiches • enveloppes, sachets • jeux de formules • brochures, livrets, blocs • calendriers

Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages • boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing), etc.

Impression numérique

- Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

Imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Feuille
d'Avis
du District
de Courtelary

032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch